

## **Présentation des Budgets primitifs 2017**

# Sommaire

I.	PRESENTATION DU BUDGET GENERAL.....	5
A.	PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : .....	5
1-	UNE PPI AMBITIEUSE POUR DES PROJETS A HAUTEUR DE 144M€ SUR 4 ANS : .....	5
2-	2017 : PREMIERE ANNEE D'UNE PPI RENOUVELEE : .....	7
A.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	7
B.	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : .....	8
B.	PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : .....	9
1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL.....	9
2.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL.....	14
A.	LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....	14
B.	-LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT .....	22
C.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET LES CONSEQUENCES SUR L'EPARGNE ET LA DETTE.....	23
1-	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017 .....	23
2-	LES CONSEQUENCES SUR L'EPARGNE .....	27
3-	LES CONSEQUENCES SUR LA DETTE .....	27
II.	LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT .....	31
A.	PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : .....	31
1.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT.....	31
2.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT : .....	32
3.	LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE DES BAUGES : .....	33
B.	PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	34
III.	LE BUDGET DES REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....	36
A.	PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : .....	36
1.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....	36
A.	LA REGIE DE L'EAU : .....	36
B.	LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT : .....	37
2.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....	37
A.	LA REGIE DE L'EAU : .....	38
B.	LA REGIE ASSAINISSEMENT : .....	38
B.	PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	40
1.	LA REGIE DE L'EAU : .....	40
2.	LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT : .....	41
IV.	LE BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE .....	43
A.	PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : .....	43
1.	LES DEPENSES DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : .....	43
2.	LES RECETTES DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : .....	45
B.	PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : .....	45
V.	LE BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES DES BAUGES .....	46
1.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	47
2.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	48
VI.	LE BUDGET DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES .....	49

## Introduction :

Ce document présente en détail les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2017 qui s'inscrivent dans un contexte particulier pour notre agglomération :

- Un désengagement continu de l'Etat qui fragilise davantage les équilibres financiers des collectivités :
  - o baisses successives de DGF : -1.7M€ pour 2017 soit la perte de plus de 4 ans de dynamisme naturel de la Taxe Habitation,
  - o accroissement du FPIC : +300k€ pour 2017

Ce désengagement depuis 2014 prive l'agglomération de plus de 35M€ de financement soit l'équivalent d'une année d'investissement pour l'agglomération

- Une évolution de périmètre entre la communauté d'agglomération de Chambéry métropole et la Communauté de communes Cœur des Bauges, dont l'analyse financière consolidée révèle une situation financière fin 2016 exempte de marges,
- Une prise en compte en année pleine des impacts des différents transferts de compétences imposés par la loi NOTRe (tourisme, développement économique, PLUI, Parc des expositions) sans aucune compensation de la part de l'Etat.

Si ce budget constitue le premier de la nouvelle agglomération issue de la fusion, il constitue la pierre angulaire de la programmation pluriannuelle des investissements réajusté en conséquence.

Porteur de grands projets au service d'une amélioration de la qualité de vie des 136 000 habitants, il comporte néanmoins l'activation de plusieurs leviers de manière à consolider la situation financière de l'agglomération compatible avec l'ambition d'un territoire dynamique et attractif qui avance à l'aune de la prochaine décennie au service d'un projet d'agglomération 2030 que la fabrique du territoire élabore avec la participation citoyenne dans les ateliers déconcentrés.

C'est bien fort de cette ambition, que 144M€ de projets d'investissements seront lancés au cours des quatre prochaines années.

Les principaux investissements seront :

- l'amélioration de la multimodalité (Gare, Territoire Mobile, pistes cyclables, bus...)
- une politique économique forte avec un volet touristique
- des équipements d'agglomération au bénéfice du territoire (centre aquatique...)
- la poursuite du plan local de l'Habitat
- La poursuite des projets lancés par le territoire des Bauges

Cependant, la réduction des dépenses de gestion, engagée depuis deux ans au sein des compétences de l'agglomération a permis des économies à hauteur d'environ 1,2M€ par an entre 2014 et 2016.

Un recentrage des actions sur les politiques publiques essentielles en cohérence avec les conclusions du projet d'agglomération est conduit afin de conserver au territoire les moyens de ses ambitions et de poursuivre des efforts sur notre budget de fonctionnement à hauteur d'au moins 500k€/an.

Si ces efforts ont permis le financement des investissements des années 2015 et 2016, ils ne peuvent plus, à eux seuls, être la seule marge de manœuvre à actionner pour un plan d'investissement ambitieux de 36M€/an.

Un renforcement des partenariats avec les autres agglomérations et collectivités est aujourd'hui un enjeu majeur afin de faire converger les financements sur les projets de territoire partagés.

Comme évoqué en 2016 les collectivités territoriales sont et seront encore massivement impactées par les réductions imposées par les nécessaires économies de l'Etat. Les communes

membres de l'agglomération n'y échappent évidemment pas et sont appelés à participer dans un esprit de solidarité au financement de ces projets de territoire en renonçant à une part de l'enveloppe consacrée à la dotation de solidarité communautaire soit un effort de 800K€ correspondant à une baisse de 12%.

Il est donc proposé de sacraliser cette enveloppe par son intégration dans l'enveloppe d'attribution de compensation à titre définitif.

Si l'ensemble de ces efforts, sur le fonctionnement des compétences, sur la réduction d'une fraction de l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire, sur les arbitrages et lissage de la PPI, illustrent les capacités d'adaptation et d'agilité de notre agglomération en dépit d'un contexte compliqué, ils demeurent insuffisants au regard des ambitions et nécessitent l'activation du levier fiscal.

Il a été décidé de ne pas augmenter la taxe d'habitation qui doit rester l'impôt communal dynamique.

Il est important de souligner que l'activation du levier fiscal n'est proposée qu'en complément des efforts demandés à l'ensemble des compétences depuis 2 ans, d'un arbitrage et d'un lissage des investissements nécessaires à notre territoire et au vu des marges de manœuvre fiscales comparées aux autres agglomérations de notre strate.

Il s'avère que la mise en place d'une taxe sur les propriétés bâties à un taux de 2,3 % permettra à l'agglomération de bénéficier d'un produit supplémentaire de 4M€, préservant tout juste ses ratios financiers en 2017. Il sera donc essentiel de poursuivre l'ensemble des efforts sur les autres leviers activés.

Par ailleurs et au regard croisé des politiques conduites depuis de nombreuses années sur l'optimisation de la compétence « déchets » et de l'analyse de sa recette affectée qu'est la TEOM, il paraît souhaitable de réduire le taux de TEOM pour faire bénéficier les habitants des résultats de l'optimisation du service d'une part et d'adapter ainsi le nouveau contexte de dépenses à la recette nécessaire.

Il est donc proposé de baisser le taux de TEOM de 8,9% à 8,28% soit une réduction de 1M€. Cette réduction de recettes fiscales apportera une atténuation à l'activation du foncier bâti.

Le budget général s'inscrit donc dans un contexte de maîtrise des charges de gestion combiné à un niveau élevé de crédits d'investissement au service de notre ambition pour un territoire qui avance.

Les autres budgets s'inscrivent également dans un objectif de forte maîtrise de la dépense sans renoncer aux dépenses d'équipement.

Ce budget prévisionnel 2017 sera amené à évoluer dans les mois qui viennent au travers des prochaines décisions modificatives. Elles permettront de prendre en compte les différents ajustements liés au périmètre des compétences, aux calculs des transferts de charges, aux recettes fiscales et relatives aux dotations et les subventions complémentaires en cours de négociation avec nos différents partenaires.

Ce rapport de présentation du budget 2017 comporte trois grandes parties. La première est consacrée à la section d'investissement du budget général, 2017 étant la première année de la PPI renouvelée qui sera votée lors du conseil communautaire du 18 mai 2017.

La seconde présente la section de fonctionnement du budget général, les conditions d'équilibre et les éléments relatifs à l'épargne et la dette.

Enfin la troisième partie évoque les conditions d'équilibre des budgets annexes.

## I. Présentation du budget général.

### A. Présentation de la section d'investissement :

#### **I- Une PPI ambitieuse pour des projets à hauteur de 144m€ sur 4 ans :**

Un recensement exhaustif de l'ensemble des projets (y compris ceux figurant dans la PPI des Bauges) a fait apparaître des ambitions fortes mais en inadéquation avec les capacités financières de l'agglomération.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2016, il avait été débattu plusieurs scénarii de perspectives budgétaires. La situation de l'agglomération à cette date laissait augurer d'une dégradation de ses ratios financiers et le conseil communautaire avait fait le choix d'un scénario permettant l'engagement de 25M€ de projets d'investissement annuels alors que la PPI en cours de révision faisait apparaître un stock de projets chiffrés à hauteur de 172M€ sur 5 ans et un stock de projets en cours de chiffrage nécessitant un arbitrage à conduire.

Il était également souligné que ce scénario induisait un effort complémentaire sur les recettes avant la fin du mandat afin de conserver une épargne nette positive en 2020.

A l'issue d'un travail de plusieurs mois mené par les vice-présidents et les directions de manière à recenser, calibrer et planifier, une programmation pluriannuelle des investissements renouvelée et intégrant naturellement l'ensemble des projets de la programmation des investissements du territoire des Bauges peut être proposée.

Il s'est agi de repenser les projets selon les compétences, selon leur priorité et selon leur nature.

	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total DI 2017-2020</b>
<b>1</b>	<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>	<b>10 218</b>	<b>8 945</b>	<b>8 830</b>	<b>8 930</b>	36 923
<b>2</b>	<b>OPERATIONS DÉJÀ ENGAGÉES</b>	<b>26 077</b>	<b>34 717</b>	<b>25 967</b>	<b>10 068</b>	96 829
<b>3</b>	<b>PROJETS</b>	<b>1 200</b>	<b>1 040</b>	<b>4 030</b>	<b>4 170</b>	10 440
	<b>TOTAL</b>	<b>37 495</b>	<b>44 702</b>	<b>38 827</b>	<b>23 168</b>	<b>144 192</b>

Les montants inscrits sont les montants de la PPI prévisionnelle qui peuvent différer des inscriptions budgétaires au BP 2017.

Aussi, il en ressort une première tranche d'investissement incompressible d'environ 10M€ par an en moyenne soit 37M€ sur 4 ans, correspondant aux investissements dits « récurrents » ou investissements permettant notamment d'entretenir le patrimoine bâti et routier de la collectivité et doter les services des moyens matériels nécessaires (véhicules, bennes à ordures ménagères, parc informatique, réserve foncière, ...).

Puis une deuxième tranche d'opérations déjà lancées pour un montant de 97M€ étalé sur 4 ans. Cette tranche comprend les opérations structurantes de la PPI telles que le PEM, la piscine, la confluence Leysse-Hyère dernière tranche, les travaux de voirie relatifs au projet Territoire Mobile, le bassin de déversoir d'orage, l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse ...

Enfin une dernière tranche de projets à lancer sur les 4 ans à venir, pour 10M€ soit 2.5M€ par an en moyenne, il s'agit principalement des investissements liés aux nouvelles compétences comme le tourisme mais également la suite des travaux sur le Nant Petchi et les travaux annexes au réaménagement de l'échangeur AREA Chambéry Nord sur la seule partie relevant de notre compétence.

Le détail de ces différents investissements par compétence permet d'obtenir un éclairage d'ensemble et indique que 24% des investissements sont à affecter à la compétence Mobilités, 22% aux équipements collectifs d'agglomération et tourisme et 10% au développement économique.

COMPETENCES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	2017	2018	2019	2020	Total DI 2017-2020	2017	2018	2019	2020	Total RI 2017-2020
APPUJ	2 667	2 333	2 611	2 333	9 944	-	-	-	-	-
AGRICULTURE PERIURBAINE	547	200	200	350	1 297	230	88	202	88	608
DECHETS	2 701	1 350	1 350	1 350	6 751	-	-	-	-	-
DEV ECONOMIQUE	2 718	4 310	3 635	3 695	14 358	1 000	80	2 887	4 762	8 729
EAUX PLUVIALES	1 034	1 710	1 290	837	4 871	-	-	-	-	-
EQPT COLL AGGLO / TOURISME	3 679	13 434	12 114	2 484	31 711	15	92	4 000	-	4 107
EQPT GDV	1 725	725	225	225	2 900	-	-	-	-	-
GESTION COURS EAU	7 350	310	1 310	1 630	10 600	6 012	-	-	742	6 754
HABITAT	2 650	2 650	2 650	2 650	10 600	14	-	266	-	280
MOBILITES	8 427	13 516	9 480	3 890	35 313	1 264	2 500	826	-	4 590
PLUI	579	321	275	103	1 278	50	50	-	-	100
DEV DURABLE	40	60	50	50	200	-	-	-	-	-
POLITIQUE VILLE	325	493	473	433	1 724	141	-	-	-	141
SECU INCENDIE	350	790	664	788	2 592	-	-	-	-	-
VOIRIE	2 703	2 500	2 500	2 500	10 203	900	406	483	53	1 842
<b>TOTAL</b>	<b>37 495</b>	<b>44 702</b>	<b>38 827</b>	<b>23 318</b>	<b>144 342</b>	<b>9 626</b>	<b>3 216</b>	<b>8 664</b>	<b>5 645</b>	<b>27 151</b>

Sur les recettes d'investissement présentées sur le tableau ci-dessus, il s'agit des recettes relatives aux subventions affectées aux différents projets, il est à souligner qu'en moyenne elles représentent près de 20% des dépenses d'investissement.

COMPETENCES	2 017	2 018	2 019	2 020
Obligatoire	22 240	26 208	21 359	15 259
Facultatives	8 065	1 280	2 144	2 738
Optionnelles	7 190	17 214	15 324	5 321
<b>TOTAL</b>	<b>37 495</b>	<b>44 702</b>	<b>38 827</b>	<b>23 318</b>

En complément, il est apparu intéressant d'analyser cette programmation à l'aune de la qualification juridique des compétences de l'agglomération et il en ressort que la grande majorité des investissements sont des investissements relatifs à des compétences obligatoires.

Pour rappel :

- Compétences obligatoires : développement économique, transports et déplacements, habitat, renouvellement urbain, politique de la ville, gens du voyage, déchets
- Compétences optionnelles : Eau, assainissement, voiries d'intérêt communautaire, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, protection de l'environnement, action sociale d'intérêt communautaire
- Compétences facultatives : agriculture péri urbaine, travaux caserne du SDIS, cours d'eau

## 2- 2017 : première année d'une PPI renouvelée :

### a. Les dépenses d'investissement

Dépenses			
	BP 2016	BP 2017	Evol BP 16/17
<b>Programme de la PPI</b>	<b>32 358 250</b>	<b>34 908 456</b>	<b>7,88%</b>
<b>Autres programmes</b>	<b>5 665 075</b>	<b>7 068 232</b>	<b>24,77%</b>
Avances aménagement des PAE	2 656 506	2 927 459	
Gestion déléguée des aides à la Pierre	3 008 569	4 140 773	
<b>Service de la dette</b>	<b>8 603 000</b>	<b>9 353 950</b>	<b>8,73%</b>
Remboursement en capital	8 510 000	9 353 950	
Dette externe	93 000	-	
<b>Autres</b>	<b>2 275 000</b>	<b>1 644 000</b>	<b>-27,74%</b>
Avances marché public	650 000	-	
Amortissements des subventions reçues	1 620 000	1 610 000	
Prêt à des clubs			
Divers	5 000	34 000	
<b>Sous total hors revolving</b>	<b>48 901 325</b>	<b>52 974 638</b>	<b>8,33%</b>
Revolving	14 000 000	7 000 000	
Opérations pour compte de tiers	196 100	170 000	
<b>Total général</b>	<b>63 097 425</b>	<b>60 144 638</b>	<b>-4,68%</b>

En dépense :

- Les dépenses d'équipements structurants correspondent aux opérations déjà lancées. Il s'agit principalement pour 2017 :
  - de la suite des travaux pour la confluence Leysse Hyère (6,4M€),
  - des travaux pour le bâtiment multimodal du PEM (4,6M€),
  - des travaux voirie pour le projet Territoire Mobile (2,3M€),
  - des travaux de déconstruction et de préparation pour le nouvel équipement aquatique (2,3M€),
  - des travaux sur l'aire de la Boisse (1,5M€),
  - des travaux pour la compétence eaux pluviales dont la participation au financement du bassin déversoir d'orage (1M€),.....
- Les investissements relatifs à la PPI de l'ex CCCB ont été repris et intégrés pour un montant de plus 700k€, dont les travaux sur les vestiaires du stade de Football de Lescheraines, le PLUI, la Chartreuse d'Aillon, les travaux de fibre optique, ...
- Les investissements récurrents s'élèvent à 10,218 M€,
- Les crédits de paiement inscrits au titre du PLH seront de 2,6 M€,
- L'avance nette faite aux PAE (recettes-dépenses) est à 0.842M€. (Voir Budget des PAE chapitre V)
- Sous l'effet des investissements importants réalisés en 2016 (encours de dette au 31/12/2016 = 133M€) et de l'intégration de la dette de l'ex CCCB (encours de dette au 31/12/2016 = 2,41M€), le niveau du capital à rembourser progresse de plus de 8,5% pour un montant de 9,3M€,

- Les opérations pour compte de tiers concernant exclusivement des opérations de voirie pour 170k€ et la gestion déléguée d'aide à la pierre pour 4M€.
- Des crédits sont inscrits de manière identique en dépenses et en recettes pour la gestion active de la dette sur des crédits d'emprunt revolving permettant une utilisation en ligne de crédit des encours long terme.

### b. Les recettes d'investissement :

Recettes			
	BP 2016	BP 2017	Evol BP 16/17
<b>Recettes liées à la programmation</b>	<b>12 847 454</b>	<b>14 758 626</b>	<b>14,88%</b>
FCTVA	4 342 492	4 375 573	
Subventions	8 454 962	10 333 053	
Cessions d'actifs	50 000	50 000	
<b>Autres programmes</b>	<b>3 517 456</b>	<b>6 442 416</b>	<b>83,16%</b>
Avances aménagement des PAE	679 366	2 084 620	
Gestion déléguée des aides à la Pierre	2 838 090	4 357 796	
<b>Dette</b>	<b>22 406 630</b>	<b>18 980 867</b>	<b>-15,29%</b>
Emprunt d'équilibre	22 406 630	18 980 867	
Dette externe			
<b>Autres</b>	<b>6 411 667</b>	<b>5 893 877</b>	<b>-8,08%</b>
Remboursement avances marché public	650 000		
Amortissements des immobilisations	5 740 000	5 893 877	
Divers	5 000		
Prêt à des clubs	16 667		
<b>Auto-financement</b>	<b>3 704 374</b>	<b>6 722 699</b>	
<b>Sous total hors revolving</b>	<b>48 887 581</b>	<b>52 798 485</b>	<b>8,00%</b>
Revolving	14 000 000	7 000 000	
Opérations pour compte de tiers	209 844	346 153	
<b>Total général</b>	<b>63 097 425</b>	<b>60 144 638</b>	<b>-4,68%</b>

Grâce à une hausse importante des inscriptions de recettes de subvention (en phase avec les réalisations d'opérations subventionnées) et les recettes relatives au FCTVA, les recettes propres d'investissement représentent une part plus importante dans le financement de la section d'investissement.

Au chapitre 27, les crédits correspondent principalement à des écritures relatives aux remboursements des avances octroyées par le budget principal au budget annexe des PAE et sont en hausse par rapport aux années précédentes illustrant l'avancée des projets d'aménagement économique et ainsi le remboursement des avances.

Sous l'effet de la baisse des dotations et d'une faible progression prévisionnelle des recettes fiscales, l'autofinancement prévisionnel était en fort recul. Cependant l'activation des différents leviers en dépenses de fonctionnement (effort complémentaire et baisse de l'enveloppe de solidarité communautaire) et en recettes de fonctionnement par l'instauration d'un taux de 2,3% de la TFPB combinée à la baisse du taux de la TEOM à 8.28%, l'autofinancement est conforté et ressort à hauteur de 6,8M€.

L'emprunt d'équilibre se situe donc en recul par rapport en 2016 à un montant de 18,9M€ contre 22,4M€ en 2016.

Par ailleurs et parallèlement aux inscriptions de dépenses, il est proposé des crédits pour les opérations en compte de tiers relatifs à la voirie pour 350k€ et pour la gestion déléguée d'aide à la pierre pour 4M€.

## B. Présentation de la section de fonctionnement :

### I. Les recettes de fonctionnement du budget général.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 104,1M€, en augmentation de 9% par rapport au BP 2016.

BUDGET GENERAL						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Libellé	BP 2015	Projet BP 2016	Projet BP 2017	Evolution BP 2016/2017	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	136 500	105 000	<b>159 000</b>	54 000	51%
70	PRODUITS DES SERVICES	12 120 390	11 831 721	<b>13 755 245</b>	1 923 524	16%
73	IMPOTS ET TAXES	58 598 139	59 481 798	<b>64 929 842</b>	5 448 044	9%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	24 968 210	23 122 170	<b>24 059 240</b>	937 070	4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	588 665	518 945	<b>953 843</b>	434 898	84%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 286	70 000	<b>303 680</b>	233 680	334%
	<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>96 476 190</i>	<i>95 129 634</i>	<i>104 160 850</i>	<i>9 031 216</i>	<i>9%</i>
042	Opérations d'ordre entre les sections	1 650 000	1 620 000	<b>1 610 000</b>	- 10 000	-1%
	<b>TOTAL</b>	<b>98 126 190</b>	<b>96 749 634</b>	<b>105 770 850</b>	<b>9 021 216</b>	<b>9%</b>

- Les recettes fiscales :

L'assemblée nationale, dans le cadre du PLF, a voté une revalorisation des bases fiscales de 0,4% en 2017. En 2016, elle était de 1% et de 0,9% en 2015 et 2014.

A cette croissance légale doit être ajouté un taux de croissance physique qui dépend de la dynamique propre au territoire. Le taux de croissance physique n'est pas identique selon le type de taxe. De même, la revalorisation des bases ne s'applique qu'aux impôts ménages (Taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie), à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les bases prévisionnelles seront définitivement communiquées par les services fiscaux en mars 2017. Elles tiennent compte d'une évolution des bases physiques pour les impôts économiques et ménages. D'après les dernières prévisions transmises par la DDFiP, la progression des bases fiscales devrait dépasser les 4,81% et s'inscrit a priori dans une tendance plus dynamique que les années précédentes.

Ce constat doit néanmoins être nuancé, notamment au regard de la fusion qui génère des produits supplémentaires mais également de nouvelles charges comptabilisées en dépenses de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions prévisionnelles des dotations et des recettes fiscales :

		2016			2017			
		Bases notifiées 1259 CACM	Budgetés BP+BS2016 ASTRE	évolution	Montants définitifs 2016 (état 1386-RC)	Bases prévisionnelles 2017 (CACM + CCCB)	Budgeté BP 2017 ASTRE	évolution
FISCALITE	CFE	51 041 967	14 138 625 €	1,33%	14 137 861 €	52 307 325	14 489 129 €	2,48%
	Sypartec (CALB) CFE		209 990 €	1,11%			419 890 €	99,96%
	CVAE		8 356 539 €	-0,15%	8 356 539 €		8 649 702 €	3,51%
	TEOM	164 872 353	14 673 639 €	2,53%	14 814 350 €	170 160 437	14 144 279 €	-3,61%
	IFER		484 039 €	1,02%	494 132 €		504 015 €	4,13%
	TASCOM		2 349 361 €	0,00%	2 274 098 €		2 274 098 €	-3,20%
	TH	179 692 978	9 954 991 €	-0,09%	9 958 346 €	198 970 000	10 506 192 €	5,54%
	FB	164 774 163	0 €		0 €	173 913 043	4 000 000 €	
	FNB		16 011 €	-3,17%	14 665 €	733 292	21 559 €	34,65%
	Taxe additionnelle FNB		91 909 €	-7,12%	92 028 €		90 071 €	-2,00%
	<b>Sous total fiscal</b>		<b>50 275 104 €</b>	<b>1,06%</b>	<b>50 142 019 €</b>	<b>596 084 097</b>	<b>55 098 935 €</b>	<b>9,59%</b>
	FNGIR		9 164 872 €	0,00%	9 164 872 €		9 206 494 €	0,45%
	Allocations compensatrices		615 405 €	-18,01%	615 405 €		918 000 €	49,17%
<b>Evolution fiscalité</b>			<b>60 055 381 €</b>	<b>0,65%</b>	<b>59 922 296 €</b>		<b>65 223 429 €</b>	<b>8,61%</b>

L'ensemble des éléments inscrits au BP 2017 repose sur les éléments communiqués par la DGFIP (tendance bases prévisionnelles) :

- La CVAE, après une année de quasi-stagnation, repart à la hausse (+3.5%) alors qu'elle affiche un net recul dans de nombreux territoires. Le montant budgété est définitif, il est communiqué par les services de l'Etat au cours de l'automne 2016.
- La CFE progresse davantage que les années précédentes avec une augmentation prévisionnelle des bases de 2.48%.
- La Taxe d'habitation et notamment les allocations compensatrices, après avoir connu un recul en 2016, principalement dû à la réintroduction de l'exonération de la 1/2 part d'exonération pour les personnes ayant perdu leur conjoint, prévoit un fort rebond pour l'exercice 2017 : +5.54% pour les bases de TH (évolution qui tient compte de la notification définitive des bases des deux anciens EPCI fin 2016 et des bases prévisionnelles de la nouvelle agglomération pour l'exercice 2017).

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties constituait pour l'agglomération un des leviers permettant de conforter la situation financière compte tenu des projets d'investissement et de la baisse des dotations d'Etat (voir ci-après). Il est proposé dans le cadre de la préparation budgétaire 2017 d'activer ce levier.

Les taux d'imposition proposés :

- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties était de 0% depuis 2010. L'activation d'un taux de 2,3% sur les bases prévisionnelles consolidées (deux anciens EPCI) de la nouvelle agglomération conduit à un produit supplémentaire de près de 4M€.
- Le taux de taxe d'habitation était de 5,54%. C'est le 7<sup>ème</sup> plus bas taux intercommunal de France sur 226 communautés. Il est proposé de le maintenir au même niveau.
- Le taux de taxe sur les propriétés non Bâties était de 3%, il est proposé de le maintenir.

- Le taux de CFE était de 27,7% (151<sup>ème</sup> sur 226) sur le territoire de Chambéry métropole. Il est proposé de le maintenir au même niveau. Compte tenu de la fusion, un mécanisme d'unification progressive des taux de CFE se mettra en place sur les communes des Bauges. La durée d'harmonisation légale des taux sera de trois ans conformément à l'article 1609 nonies CIII 1° a et b du CGI.
- Le taux de TEOM était de 8,90%. Il est proposé de le baisser à 8,28% afin de tenir compte des résultats de l'optimisation du service au bénéfice des habitants sur la compétence « Déchets ».

On notera que l'évolution des recettes fiscales entre 2016 et 2017 réside principalement dans l'activation du taux de Taxe Foncière et d'une prévision d'augmentation de bases physiques plus dynamique que sur l'exercice précédent.

- Poursuite de la baisse des dotations :

L'exercice 2017 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2016. En effet la baisse historique des concours financiers se prolonge pour la quatrième année consécutive en 2017. Toutefois en 2017, le gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, en allégeant la part supportée par le bloc communal dont la contribution passe de 2.07Md€ à 1.035Md€ ramenant la contribution globale des collectivités locales à 2.7Md€ pour 2017.

Cette répartition s'effectue au prorata des parts respectives des communes et des EPCI dans le total des recettes réelles de fonctionnement du bloc.

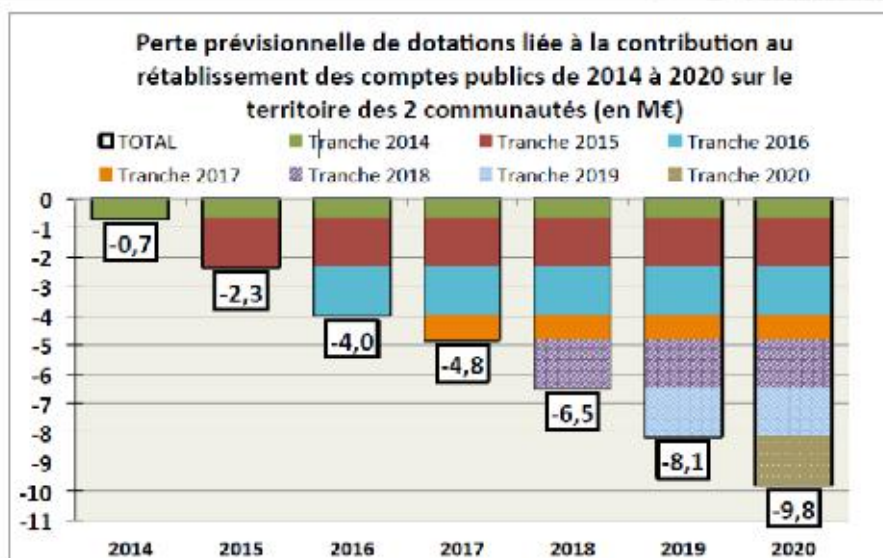
Le prélèvement pour redressement des comptes publics est calculé de manière identique pour l'ensemble des collectivités par application d'un taux aux recettes réelles de fonctionnement de N-2.

Cela représente une perte de recettes cumulée sur la période 2014/2020 de l'ordre de 35M€ pour la nouvelle agglomération : en comparant la DGF année 2020 à celle de l'année 2013 on constate une perte envisagée de près de 10M€ d'année à année.

L'hypothèse partagée par plusieurs cabinets expert en finances publiques est qu'une baisse des dépenses publiques de 80-100 Md€ sur le prochain mandat présidentiel est fortement probable, dont 10 à 15% serait imputée aux collectivités locales (qui représentent 20% des dépenses de l'Etat).

Cela reviendrait donc peu ou prou à reconduire annuellement le niveau des ponctions 2015-2016 sur les années 2018 à 2020, soit -1,7M€ par an pour l'EPCI.

C'est l'hypothèse prise pour la prospective pour le budget 2017.



S'agissant de la réforme de la DGF, qui devait refondre l'architecture et la répartition entre les différentes enveloppes, elle est désormais repoussée à l'exercice 2018.

De plus, afin d'éviter les effets collatéraux défavorables aux communautés d'agglomération, la dotation d'intercommunalité de cette catégorie d'EPCI devrait être abondée. Le montant de la dotation d'intercommunalité passera de 45 à 48 euros par habitant.

Pour l'exercice 2017 après contribution au rétablissement des comptes publics, la dotation d'intercommunalité devrait ainsi passer à 0,4M€ contre 1,1M€ en 2016.

Parallèlement, cet effort s'accompagnera d'un nouveau renforcement des mécanismes de péréquation entre collectivités au travers du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Ce fonds était de 1 milliard d'euros en 2016, de 780 M€ en 2015 (+37% par rapport à 2014) contre 570 M€ en 2014 (+58% par rapport à 2013). Il sera maintenu à 1 milliard d'euros en 2017 et se stabilisera à 2% des recettes 2018 soit environ 1.170Md€.

Le prélèvement opéré au titre du FPIC en 2017, pour la nouvelle agglomération, devrait passer de 2.37 M€ à 2,93M€ pour l'ensemble du territoire communautaire (comptablement, il s'agit d'une dépense inscrite au chapitre 014).

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019
Territoire fusion	-1,56	-2,37	-2,93	-3,48	-3,53
. Part communale	-0,97	-1,51	-1,81	-2,14	-2,17
. Part EPCI	-0,59	-0,86	-1,13	-1,34	-1,36

- Les autres recettes :

➤ Les produits des services, du domaine et des ventes diverses : 13.7M€

	CODE NATURE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION en %
<b>706</b>	PRESTATIONS DE SERVICE	2 868 350	2 897 100	1%
<b>703</b>	AUTRES DROITS LOCATION	37 960	67 659	78%
<b>7078</b>	AURES MARCHANDISES (DECH)	620 500	626 100	1%
<b>70841</b>	DISPO PERS BUDGETS ANNEXES	6 702 075	7 355 763	10%
<b>70872</b>	REMBOURST FRAIS BUDGETS ANNEX	1 113 200	1 160 538	4%
<b>70875</b>	FACTURATION COMMUNES MEMBRES GFP	168 754	483 471	186%
<b>708</b>	FACTURATION AUTRES	90 882	1 175 714	1194%
<b>TOTAL</b>		<b>11 601 721</b>	<b>13 766 345</b>	<b>19%</b>

Elles sont composées, pour l'essentiel, des refacturations aux budgets annexes des dépenses prises en charge par le Budget général (rémunération des agents notamment, frais administratifs généraux, fluides, fonction support d'appui mutualisé) pour des raisons techniques ou par commodité. Pour l'essentiel, leur évolution suit celle des dépenses prévisionnelles (13.7 M€ dont 7.3M€ pour les budgets annexes en 2017 contre 11.6M€ en 2016 dont 6.7M€ pour les budgets annexes).

C'est dans ce compartiment que s'opèrent les participations des communes aux charges supportées par Chambéry métropole au titre des services communs pour 1.2M€ en exercice plein sur 2017 pour les services communs de la communication et de la DSI.

A proprement parler, il s'agit plus d'une atténuation de charges que d'une véritable recette.

Sont également recensées ici :

- Les recettes d'exploitation des équipements collectifs d'agglomération (pour 1.1M€ en 2017 contre 1.06M€ en 2016 suite à la fermeture du stade nautique),
  - La redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (1,22M€ en 2017 contre 1,25M€ en 2016),
  - Les reventes de matériaux et les recettes de dépôt des déchets verts (1.170M€ en 2017 contre 1,170M€ en 2016).
- Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante (0,95M€ en 2017 contre 0,6M€ en 2016) comprennent principalement les revenus et charges des immeubles (568 k€ en 2017 contre 427 k€ en 2016 dont 110k€ provenant des revenus des immeubles des Bauges).

- Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements liés à la gestion du personnel. La prévision se situe à 155k€ en augmentation de 50k€ par rapport à 2016.

- Les subventions et participations

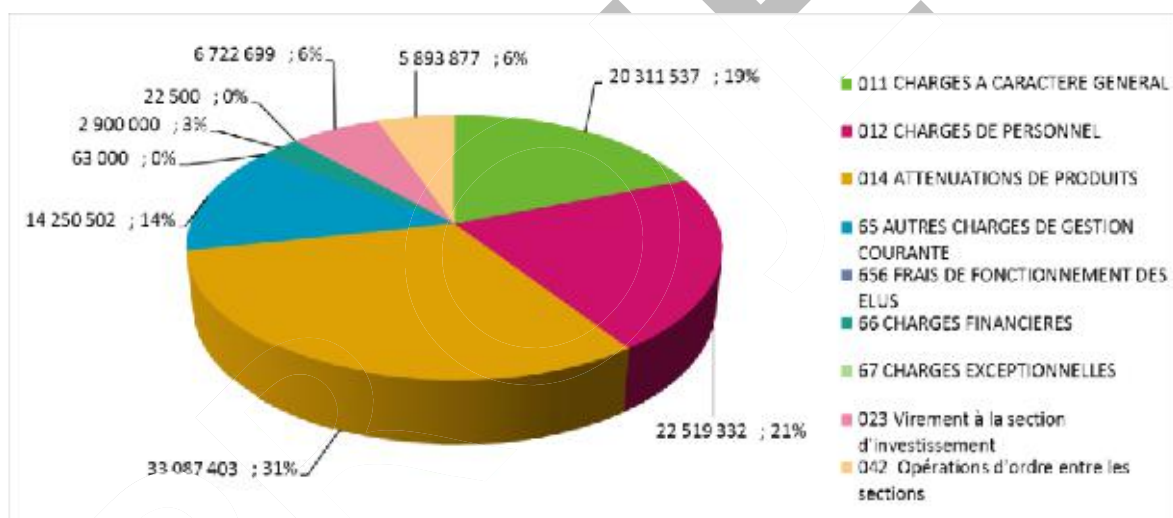
Il s'agit des diverses subventions de fonctionnement reçues parmi lesquelles on retrouve notamment les subventions éco emballage et éco-folio (1,18 M€) sur un total de 1.5 M€ environ en 2017 contre 1.4M€ en 2016.

Ce chapitre budgétaire augmente en raison de la subvention et participation versée par la CAF qui provient de l'intégration des Bauges pour environ 100k€.

## 2. Les dépenses de fonctionnement du budget général

### a. Les dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET GENERAL						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	BP 2015	Projet BP 2016	Projet BP 2017	Evolution BP 2016/2017	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 799 828	18 162 731	20 311 537	2 148 806	11,29%
012	CHARGES DE PERSONNEL	19 606 164	19 607 566	22 519 332	2 911 766	14,85%
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL périmètre constant</b>	<b>19 606 164</b>	<b>19 607 566</b>	<b>20 091 840</b>	<b>484 274</b>	<b>2,47%</b>
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	34 509 977	34 925 977	33 087 403	- 1 838 574	-5,33%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 371 615	11 484 486	14 250 502	2 766 016	23,80%
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS	92 000	63 000	63 000	-	0,00%
66	CHARGES FINANCIERES	3 317 000	3 000 000	2 900 000	- 100 000	-3,01%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 500	51 500	22 500	- 29 000	-252,17%
<b>Sous total dépenses réelles</b>		<b>87 708 084</b>	<b>87 295 260</b>	<b>93 154 274</b>	<b>5 859 014</b>	<b>6,64%</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 818 106	3 704 374	6 722 699	- 1 113 732	-23,12%
042	Opérations d'ordre entre les sections	5 600 000	5 750 000	5 893 877	150 000	2,68%
<b>TOTAL</b>		<b>98 126 190</b>	<b>96 749 634</b>	<b>105 770 850</b>	<b>- 1 865 367</b>	<b>-1,89%</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 93.15M€ soit une augmentation de 6.64% par rapport au BP 2016.

- Les charges à caractère général (ch011)

Les charges à caractère général progressent de 11,3% par rapport au BP 2016.

Compétence	Budget Primitif 2016	Budget Primitif 2017	Evol 2016/2017
AUTRES COMPETENCES	9 500,00	9 500,00	0%
ACTION SOCIALE / PRECARITE	10 100,00	9 650,00	-4%
APPLICATION DU DROIT DES SOLS	18 180,00	18 180,00	0%
AGRICULTURE PERIURBAINE ET ESPA	90 663,00	81 044,00	
SERVICES D'APPUI	2 569 090,00	2 689 748,00	5%
COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	9 673 949,00	9 861 924,00	2%
DEVELOPPEMENT DURABLE	72 000,00	153 594,00	113%
EAUX PLUVIALES	523 800,00	523 800,00	0%
EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLO	1 405 411,00	2 097 641,00	49%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	403 260,00	481 815,00	19%
EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE	475 640,00	362 793,00	-24%
EMPLOI / INSERTION	474 800,00	486 450,00	2%
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	173 948,00	243 528,00	40%
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	7 735,00	4 000,00	-48%
FONCIER	59 500,00	63 000,00	6%
GESTION DES COURS D'EAU	202 108,00	192 048,00	-5%
GOVERNANCE POLITIQUE	15 000,00	15 000,00	0%
MOBILITES DURABLES	263 182,00	270 976,00	3%
OPERATIONS NON VENTILABLES	300 000,00	-	-100%
PLUI	71 500,00	1 500,00	-98%
POLITIQUE DE LA VILLE	149 865,00	157 781,00	5%
INCENDIES ET SECOURS	75 000,00	115 000,00	53%
SENTIERS	-	30 000,00	
TOURISME	-	1 296 065,00	
URBANISME	-	32 000,00	
VOIRIES	1 118 500,00	1 114 500,00	0%
<b>Total</b>	<b>18 162 731,00</b>	<b>20 311 537,00</b>	<b>12%</b>

Après deux ans d'efforts inédits sur la maîtrise des charges de gestion courante ayant permis des économies substantielles suite à des choix importants sur les politiques conduites notamment sur la compétence déchets (fermeture déchetterie Chambéry le Haut, adaptation collecte déchets verts), équipements collectifs d'agglomération (fermeture du stade nautique pour des raisons sanitaires), mobilité (adaptation des participations GIHP et médiateurs), développement local (ajustement de la politique de subventionnement des partenaires), les charges de gestion courante évoluent fortement cette année par la combinaison de plusieurs phénomènes.

En effet, cette année voit la prise en compte en année pleine de la mise en place des services communs (DSI, COM), des transferts de compétences (Parc des expositions, Tourisme, Développement économique, PLUI...) et les impacts relatifs à la fusion des deux intercommunalités.

Si un certain nombre d'évolutions sont compensées par des recettes (Refacturation, attributions de compensation et prise en compte des recettes de l'ex CCCB), toutes ne sont pas compensées et conduisent inéluctablement à une accentuation de l'effet de ciseaux que connaît l'agglomération depuis quelques années.

Le chiffrage exhaustif des conséquences de ce contexte particulier est en cours de fiabilisation et pourra être analysé à l'automne lorsque l'ensemble des impacts auront pu être mesurés et pris en compte.

Cependant un renouvellement de l'effort sur les charges de gestion a été conduit de manière à atteindre l'objectif général fixé à la section de fonctionnement à savoir 500k€ pour 2017.

Cela a conduit en plus des économies de chacune des compétences à ne plus conserver une enveloppe de réserve permettant de pallier les aléas annuels qui devront donc se financer par des redéploiements budgétaires.

➤ Les dépenses de personnel (ch012) :

Si l'on considère les différents transferts de personnel relatifs à la fusion (865k€), au transfert de compétences (400K€) et à une année pleine de mutualisation des services DSI et COM (1,2M€) qu'il convient de neutraliser dans l'analyse de l'évolution, les crédits de personnel progressent entre 2016 et 2017 de 505k€ soit une hausse de 2,47% qui s'explique :

- Par le glissement lié à l'évolution normale des carrières
- Par des décisions gouvernementales subies par la collectivité :
  - La mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR),
  - La revalorisation du point d'indice (+0.6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et +0.6% au 1<sup>er</sup> février 2017)
  - La hausse des cotisations sociales et de retraite (CNRACL, IRCANTEC, ...)
- Par une enveloppe budgétaire prévue dans le cadre de l'évolution classique de la masse salariale accompagnée cette année par la réforme engagée en 2016 du régime indemnitaire conformément au RIFSEEP, afin d'harmoniser les attributions et d'assurer une équité de traitement par notamment une valorisation des fonctions et des métiers quel que soit la filière et le grade. Cela se traduit par un effort significatif pour la catégorie C. Dans le cadre du dialogue social les efforts sont poursuivis en faveur de l'action sociale.

L'ensemble de ces évolutions est compensé par les efforts de gestion et de rationalisation des effectifs engagés par la collectivité maîtrisant ainsi depuis 2 ans la progression des dépenses de personnel.

Pour 2017, cet effort se mesure par l'impact de la suppression en année pleine de 3 postes de catégorie A en 2016 et 1 en 2017 (2 à la DRH, le directeur de l'administration générale et un à la DDLU).

➤ Les atténuations de produits (Ch 014)

Ce chapitre concerne les versements aux communes et était composé en 2016 de l'Attribution de Compensation (27,4M€) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (6.5M€). Ces versements représentent près d'un tiers des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2017, la fusion des deux EPCI, l'harmonisation fiscale qui en découle et les transferts de compétences vont nécessairement faire évoluer ces deux versements aux communes.

En effet, la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées étudie et donne un avis sur toute évolution et toute révision des versements aux communes.

Dans sa dernière réunion, elle s'est prononcée sur la révision des Attributions de Compensation de l'ensemble des 38 communes du nouvel EPCI.

Ainsi, le mécanisme de révision libre, modifié par les dernières lois de finances pour 2017 et rectificative pour 2016, autorise un EPCI issu d'une fusion à réviser ces mécanismes de versements à ces communes membres.

A ce titre, deux révisions sont proposées :

1/ une révision par un mécanisme de correction des Attributions de Compensation fiscales des communes des Bauges afin d'assurer la neutralité fiscale pour l'ensemble des contribuables,

2/ une révision par un mécanisme de fusion d'une partie de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire des communes de Chambéry métropole dans l'Attribution de Compensation.

Les Attributions de Compensation sont donc révisées à la lumière de ces différents éléments, des délibérations du Conseil Communautaire et l'avis des communes intéressées permettront de valider ces nouvelles attributions de compensation qui serviront de base à la prise en compte des transferts de charges qui seront examinés par la CLECT au cours de l'exercice 2017.

- Révision libre des AC des communes des Bauges :

Nom de la commune	AC fiscales prévisionnelles 2017 hors charges transférées (en €)	Potentiel de récupération de fiscalité des communes (en €)	AC 2017 définitives hors charges transférées (en €)
Calcul	a	b	a-b
<b>AILLON-LE-JEUNE</b>	113 428	108 733	<b>4 695</b>
<b>AILLON-LE-VIEUX</b>	11 394	17 493	- <b>6 099</b>
<b>ARITH</b>	27 608	44 310	- <b>16 702</b>
<b>BELLECOMBE-EN-BAUGES</b>	51 473	70 407	- <b>18 934</b>
<b>CHATELARD (LE )</b>	95 833	77 821	- <b>18 012</b>
<b>COMPOTE (LA )</b>	27 600	28 724	- <b>1 124</b>
<b>DOUCY-EN-BAUGES</b>	6 623	14 696	- <b>8 073</b>
<b>ECOLE</b>	41 171	38 540	- <b>2 631</b>
<b>JARSY</b>	16 100	29 341	- <b>13 241</b>
<b>LESCHERAINES</b>	137 624	86 734	- <b>50 890</b>
<b>MOTTE-EN-BAUGES (LA )</b>	35 497	62 206	- <b>26 709</b>
<b>NOYER (LE )</b>	9 515	22 793	- <b>13 278</b>
<b>SAINT-FRANCOIS-DE-SALES</b>	7 187	15 517	- <b>8 330</b>
<b>SAINTE-REINE</b>	8 475	16 160	- <b>7 685</b>
<b>TOTAL</b>	<b>589 528</b>	<b>633 476</b>	- <b>43 948</b>
<b>Sous total CCCB AC positive</b>	<b>589 528</b>		<b>76 228</b>
<b>Sous total CCCB AC négative</b>	<b>0</b>		<b>-120 176</b>

- Révision libre des AC des communes de Chambéry métropole

Nom de la commune	AC 2016 (en €)	DSC 2016	Réduction de DSC : 800 k€ répartis 50 % pop /50 % part de DSC	AC 2017 définitives hors transferts de charges (en €)
Calcul	a	b	c	a+(b-c)
BARBERAZ	101 980	119 311	21 722	199 569
BARBY	306 009	193 816	22 105	477 720
BASSENS	686 244	124 701	20 036	790 909
CHALLES -LES- EAUX	293 078	113 746	23 788	383 036
CHAMBERY	20 094 619	4 165 067	438 732	23 820 954
COGNIN	188 506	191 334	30 261	349 579
CURIENNE	7 765	20 000	3 460	24 305
JACOB BELLECOMBETTE	- 93 274	92 398	17 816	- 18 692
LA MOTTE-SERVOLEX	2 666 727	588 878	72 754	3 182 851
LA RAVOIRE	1 655 344	362 684	48 286	1 969 742
LA THUILE	3 181	38 947	3 498	38 630
LES DESERTS	88 783	36 537	6 486	118 834
MONTAGNOLE	196 551	23 835	4 118	216 268
PUYGROS	1 089	20 000	2 474	18 615
ST ALBAN LEYSSE	798 116	202 968	30 435	970 649
ST BALDOPH	177 668	80 924	14 077	244 515
ST CASSIN	19 640	20 000	3 575	36 065
ST JEAN D'ARVEY	- 10 931	25 730	6 826	7 973
ST JEOIRE PRIEURE	124 923	28 675	5 596	148 002
ST SULPICE	14 445	20 000	3 736	30 709
SONNAZ	6 110	27 166	6 992	26 284
THOIRY	- 2 396	20 000	2 877	14 727
VEREL PRAGONDRAN	- 12 107	20 000	2 631	5 262
VIMINES	- 16 555	28 460	7 718	4 187
<b>TOTAL</b>	<b>27 295 515</b>	<b>6 565 177</b>	<b>800 000</b>	<b>33 060 692</b>
<b>Sous total CM AC positive</b>	<b>27 430 778</b>			<b>33 079 384</b>
<b>Sous total CM AC négative</b>	<b>-135 263</b>			<b>- 18 692</b>

- Synthèse pour inscription au BP 2017 hors transferts de charges

	AC2016 CACM + AC fiscale 2017 CCCB	DSC 2016 CACM	AC + DSC 2016 CACM	AC 2017
<b>TOTAL AC positive + DSC</b>	<b>28 020 306</b>	<b>6 565 177</b>	<b>33 995 955</b>	<b>33 155 612</b>
<b>TOTAL AC négative</b>	<b>-135 263</b>	<b>-</b>	<b>- 135 263</b>	<b>-138 868</b>

- Synthèse avec les transferts de charges constituant les nouvelles attributions de compensation provisoires

Nom de la commune	Montant provisoire des charges transférées (en €)				AC 2017 provisoires avec transferts de charges (en €)
	Calcul	c			
	PEX	Tourisme	PLUI + DIA	Hexapôle	
BARBERAZ			11 709		187 859
BARBY			8 801		468 919
BASSENS			10 310		780 599
CHALLES -LES- EAUX		85 000	13 225		284 811
CHAMBERY	465 481	650 000	132 081	- 195 991	22 769 383
COGNIN			14 667		334 912
CURIENNE			3 007		21 298
JACOB BELLECOMBETTE			10 019	-	28 712
LA MOTTE-SERVOLEX			27 612		3 155 239
LA RAVOIRE			20 073		1 949 668
LA THUILE			2 196		36 433
LES DESERTS			3 188		115 646
MONTAGNOLE			3 337		212 932
PUYGROS			2 336		16 278
ST ALBAN LEYSSE			14 231		956 418
ST BALDOPH			7 954		236 561
ST CASSIN			3 153		32 911
ST JEAN D'ARVEY			5 130		2 843
ST JEOIRE PRIEURE			4 205		143 797
ST SULPICE			3 281		27 429
SONNAZ			5 281	- 86 236	107 239
THOIRY			2 511		12 216
VEREL PRAGONDRAN			2 479		2 783
VIMINES			5 712	-	1 526
<b>TOTAL</b>	<b>465 481</b>	<b>735 000</b>	<b>316 500</b>	<b>- 282 227</b>	<b>31 825 938</b>
Sous total CM AC positive					<b>31 856 175</b>
Sous total CM AC négative					<b>-30 237</b>

Nom de la commune	Montant provisoire des charges transférées (en €) non prise en compte à ce jour				AC 2017 provisoires avec transferts de charges (en €)
Calcul					a-b
AILLON-LE-JEUNE					4 695
AILLON-LE-VIEUX					- 6 099
ARITH					- 16 702
BELLECOMBE-EN-BAUGES					- 18 934
CHATELARD (LE )					18 012
COMPOTE (LA )					- 1 124
DOUCY-EN-BAUGES					- 8 073
ECOLE					2 631
JARSY					- 13 241
LESCHERAINES					50 890
MOTTE-EN-BAUGES (LA )					- 26 709
NOYER (LE )					- 13 278
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES					- 8 330
SAINTE-REINE					- 7 685
TOTAL					- 43 948
Sous total CCCB AC positive					76 228
Sous total CCCB AC négative					-120 176

	Montant provisoire des charges transférées (en €) uniquement CACM				AC 2017 provisoires avec transferts de charges (en €)
	PEX	Tourisme	PLUI + DIA	Hexapôle	
TOTAL AC positive + DSC	465 481	735 000	316 500	-	31 932 403
TOTAL AC négative				- 282 227	-150 413

Sont inscrites au BP 2017 les Attributions de Compensation (AC) avec réfaction liée au transfert de charges, les AC positives sont inscrites au chapitre 014 alors que les AC négatives sont inscrites au chapitre 73 en recettes de fonctionnement.

- Les autres atténuations de produits sont quasi exclusivement constituées du reversement au titre du FPIC pour 1,130M€ contre 0,9M€ en 2016. (cf § dotations dans les recettes de fonctionnement)

➤ Les autres charges de gestion courante (Ch 65)

Les autres charges de gestion courante s'élèvent au BP 2017 à 14M€. Ce chapitre est principalement composé :

- Des indemnités, frais de mission et formation des élus
- Des participations obligatoires (SDIS, Savoie Déchets, SMAC, SYPARTEC, OT ....)
- Des subventions et concours versés aux associations ;

Compétence	Budget Primitif 2016	Budget Primitif 2017	Evol 2016/2017
AUTRES COMPETENCES	16 350	16 350	0%
ACTION SOCIALE / PRECARITE	60 105	100 105	67%
APPLICATION DU DROIT DES SOLS	-	3 000	
AGRICULTURE PERIURBAINE ET ESPA	-	173 000	
SERVICES D'APPUI	338 446	472 903	40%
AGRICULTURE PERI URBAINE	174 550	-	-100%
ASSAINISSEMENT	-	-	
COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	753 800	788 800	5%
DEVELOPPEMENT DURABLE	50 700	49 939	-2%
EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLO	1 534 800	1 571 900	2%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	794 400	1 347 250	70%
EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE	34 491	36 010	4%
EMPLOI / INSERTION	300 525	301 475	0%
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	33 420	33 420	0%
ESPACES NATURELS	-	-	
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	126 980	130 715	3%
GESTION DES COURS D'EAU	330 000	373 000	13%
GOVERNANCE POLITIQUE	482 000	611 200	27%
MOBILITES DURABLES	858 536	862 760	0%
OPERATIONS NON VENTILABLES	20 000	20 000	0%
POLITIQUE DE LA VILLE	505 190	585 340	16%
INCENDIES ET SECOURS	5 070 193	5 347 250	5%
SOCIAL	-	29 000	
TOURISME	-	1 397 085	
<b>Total</b>	<b>11 484 486</b>	<b>14 250 502</b>	<b>24%</b>

A l'instar des charges de gestion courantes, les économies consenties par l'ensemble des compétences depuis plusieurs années s'illustrent également dans ce chapitre.

Cependant de la même manière ce chapitre est impacté par les transferts de compétences et la fusion.

Il s'agit notamment :

- des subventions versées au titre de la compétence tourisme
- des participations aux satellites comme HEXAPOLE, SYPARTEC pour le développement économique
- la participation au SDIS
- la prise en compte des éléments relatifs au nouveau contrat de ville
- la subvention au CIAS des Bauges et diverses subventions du territoire des Bauges.
- des indemnités des élus (attention erreur liée à une double saisie à corriger ultérieurement en décision modificative sur la base de la délibération à intervenir)

➤ Les frais financiers

Les frais financiers s'élèvent à 2,9M€ et sont en diminution par rapport à 2016 notamment compte tenu des taux bas, de l'extinction de certains encours et comprennent :

- Les charges d'intérêts des emprunts en cours avec les ICNE pour 2,8M€
- Les charges d'intérêts de la ligne de trésorerie pour 35K€
- Une enveloppe de précaution de 45k€ pour faire face à une éventuelle remontée des taux sur les emprunts à taux variables.

➤ Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont en diminution par rapport à 2016, 51k€ contre 22k€ en 2017.

Elles comprennent principalement les crédits nécessaires aux ajustements comptables (titres annulés...);

**b. –Les dépenses d’ordre de fonctionnement**

Il s’agit des dépenses relatives aux amortissements des immobilisations pour 5,89M€ pour une partie et du virement à la section d’investissement pour 6,78M€ pour l’autre partie afin de d’envisager un autofinancement total de la section d’investissement à 12,67M€ pour 2017.

PROJET

## C. L'équilibre du budget primitif 2017 et les conséquences sur l'épargne et la dette

### I- L'équilibre du budget primitif 2017

Le budget 2017 est équilibré à hauteur de 166M€, dont 106M€ pour la section de fonctionnement et 60M€ pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement :

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2017	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2017
011	Charges à caractère général	20 311 537	002	Résultat de fonctionnement reporté	-
012	Charges de personnel	22 519 332	013	Atténuations de charges	159 000
014	Atténuations de produits	33 087 403	70	Vente de produits	13 755 245
65	Autres charges de gestion courante	14 250 502	73	Produits issus de la fiscalité	64 929 842
656	Frais de fonctionnement des élus	63 000	74	Subventions d'exploitation	24 059 240
66	Charges financières	2 900 000	75	Autres produits de gestion courante	953 843
67	charges exceptionnelles	22 500	77	Produits exceptionnels	303 680
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>93 154 274</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>104 160 850</b>
042	Opération d'ordre transf entre section	5 893 877	042	Opération d'ordre transf entre section	1 610 000
023	Virement à la section d'investissement	6 722 699			
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 616 576</b>	<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 610 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>105 770 850</b>	<b>TOTAL</b>		<b>105 770 850</b>

La section d'investissement

<b>BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2017</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
001	Solde investissement reporté	-	001	Solde investissement reporté	-
16	Emprunts et dettes assimilées	9 353 950	024	Produits des cessions	50 000
27	Autres immo financières	2 961 459	10	Dotations, fonds divers et rés	4 375 573
45	Opération pour compte de tiers	4 310 773	13	Subventions d'investissement	10 333 053
	Opérations (cf tableau)	34 908 456	16	Emprunts et dettes assimilées	18 980 867
			23	Immobilisations en cours	-
			27	Autres immo financières	2 084 620
			45	Opération pour compte de tiers	4 703 949
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>51 534 638</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>40 528 062</b>
040	Opération d'ordre transf entre section	1 610 000	040	Opération d'ordre transf entre section	5 893 877
041	Opérations patrimoniales	7 000 000	041	Opérations patrimoniales	7 000 000
			021	Virement section exploitation	6 722 699
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>8 610 000</b>	<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>19 616 576</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 144 638</b>	<b>TOTAL</b>		<b>60 144 638</b>

## Liste des programmes d'investissement votés (Chapitre M 14)

Code opération	Libellé	Dépenses opérations votées	Recettes opérations votées
104001	OPERATIONS ANNUELLES SUR VOIRIES TC	279 000,00	0,00
104002	POLE INTERMODAL (PASSERELLE, VELOSTA, PARVIS EST)	4 807 480,00	0,00
104008	ETUDES PROGRAMMATION SOUS BASSIN VERSANT	95 000,00	0,00
104011	CONFLUENCE LEYSSE HYERES	4 535 000,00	0,00
104012	RESTAURATION DES DIGUES DE LA LEYSSE	277 000,00	0,00
104022	RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA PATINOIRE	27 000,00	0,00
104027	PONT SAINT CHARLES - COGNIN	200 000,00	0,00
104032	MATERIEL ET CONTENEURISATON DECHETS	2 533 389,00	0,00
104034	DERIVATION DU NANT PETCHI	110 500,00	0,00
104038	FDC CASERNES DU SDIS	225 443,00	0,00
104039	ACTIONS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 105 000,00	0,00
104040	MISE AUX NORMES DECHETTERIES	170 000,00	0,00
104041	NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATI	2 271 000,00	0,00
104042	TOURISME	250 000,00	0,00
104043	PARC EVENEMENTIEL DU PHARE	305 000,00	0,00
204002	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	2 614 621,00	0,00
204004	CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE ACCUEIL GDV	1 725 000,00	0,00
204007	ENTRETIEN ET RENOUVT MATERIEL EQUIPEMENTS D'AGGLO	816 000,00	0,00
204008	FONDS DE CONCOURS ET SUBV ESPACE MALRAUX	10 000,00	0,00
204009	GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	800 000,00	0,00
204012	REQUALIFICATION ET ENTRETIEN DES ZONES	177 000,00	0,00
204014	MOYENS DES SYSTEMES D'INFORMATION	691 850,00	0,00
204015	VIC- GROS RENOUVELLT VOIRIE ET TRAVAUX NOUVEAUX	3 237 417,00	0,00
204016	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	1 034 000,00	0,00
204017	POTEAUX INCENDIES	125 000,00	0,00
204018	ETUDES ANRU ACCORD CADRE	155 666,00	0,00
204019	MATERIEL ET PETITS TVX VELOSTATION	70 000,00	0,00
204020	SCHEMA GLOBAL D'AMENAGEMENTS CYCLABLES	1 680 000,00	0,00
204022	ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE PERI-URBAINE	547 700,00	0,00
204023	AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	315 000,00	0,00
204025	ACHAT GLOBALISE MATERIEL, VEHICULES, MOBILIER	40 000,00	0,00
204026	RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU	70 000,00	0,00
204027	RESERVE FONCIERE	1 150 000,00	0,00
204028	FOND DE CONCOURS CISALB	310 000,00	0,00
204029	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE RESEAU DE BUS	1 256 400,00	0,00
204030	PLUI	611 990,00	0,00
204031	FDC POL VILLE 2015-2020	150 000,00	0,00
204032	COVOITURAGE	70 000,00	0,00
204033	ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	20 000,00	0,00
204034	ACTION DEV DURABLE	40 000,00	0,00

Code opération	Libellé	Dépenses opérations votées	Recettes opérations votées
458160	OP TIER BAZ AV DU STADE	170 000,00	0,00
45818001	AIDE A LA PIERRE PROG 2009	71 321,00	0,00
4581801	DEL ETAT AIDES A LA PIERRE PROGRAMMATION 2010	143 232,00	0,00
4581802	DELEGATION AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2011 DEP.	346 397,00	0,00
4581803	AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2012	897 675,00	0,00
4581804	AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2013	1 313 235,00	0,00
4581805	AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2014	893 765,00	0,00
4581806	AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2015	204 669,00	0,00
4581807	AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	100 000,00	0,00
4581901	AIDE A LA PIERRE REGION PROGRAMMATION 2010 DEPENSE	170 479,00	0,00
458160	OP TIER BAZ AV DU STADE	0,00	170 000,00
4581803	AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2012	0,00	293 483,00
4581804	AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2013	0,00	2 114 999,00
4581805	AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2014	0,00	1 257 143,00
4581806	AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2015	0,00	204 669,00
4581807	AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	0,00	100 000,00
4581901	AIDE A LA PIERRE REGION PROGRAMMATION 2010 DEPENSE	0,00	387 502,00
458225	VMINES-CHEMIN PIETONS RD 47	0,00	30 207,00
458247	OPTIERS JACOB BAS DE JACOB	0,00	131 850,00
458251	OPTIERS H. & RICHARD LA MOTTE SERVOLEX	0,00	14 096,00
<b>Total opérations votées</b>		<b>39 219 229,00</b>	<b>4 703 949,00</b>

## 2- Les conséquences sur l'épargne

EPARGNES	BP 2015	BP 2016	BP 2017
RECETTES DE GESTION	96 411 904	95 059 634	103 857 170
DEPENSES DE GESTION	84 287 584	84 243 760	90 231 774
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>12 124 320</b>	<b>10 815 874</b>	<b>13 625 396</b>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	96 476 190	95 129 634	104 160 850
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	87 616 084	87 295 260	93 154 274
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>8 860 106</b>	<b>7 834 374</b>	<b>11 006 576</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL	7 700 000	8 510 000	9 353 950
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 160 106</b>	<b>- 675 626</b>	<b>1 652 626</b>

L'épargne de gestion, solde entre les recettes réelles de fonctionnement, hors produits exceptionnels et financiers, et les dépenses réelles de fonctionnement avant intégration des intérêts de la dette et des charges exceptionnelles, mesure la capacité de l'Agglomération sur son fonctionnement courant à dégager des ressources pour investir.

L'épargne de gestion prévisionnelle en 2017 s'établit à 13,6M€.

Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, des charges exceptionnelles et des intérêts, l'épargne nette prévisionnelle grâce à la combinaison d'action de l'ensemble des marges de manœuvre de l'Agglomération est estimée 1,65M€.

## 3- Les conséquences sur la dette

L'encours de dette de la communauté d'agglomération Chambéry métropole – Cœur des Bauges est réparti sur le budget général et cinq budgets annexes (transport, immobilier d'entreprises, eau, assainissement et ordures ménagères).

L'agglomération va rembourser, au 31 décembre 2017, 14,9 M€ de capital sur les emprunts en cours dont 9,3 M€ sur le budget général.

Le remboursement du capital est réparti de la façon suivante :

Chambéry métropole : 14,6 M€

Cœur des Bauges : 331 K€

L'encours de dette globale s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 224,14M€ dont 135,12M€ sur le budget général.

L'encours de dette est réparti comme suit :

- Chambéry métropole : 217,99M€
- Cœur des Bauges : 6,15M€

Il est en hausse de 17,54M€ par rapport à l'encours de 206,60€ au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- encours Chambéry métropole au 01/01/16 : 201,13 M€
- encours Cœur des Bauges au 01/01/16 : 5,46 M€

### Encours de dette Chambéry métropole

En M€	Encours de dette au 01/01/2016	Encours de dette au 01/01/2017	Répartition de l'encours au 01/01/2017
BUDGET GENERAL	118,22	132,71	60,88%
EAU	34,6	37,02	16,98%
ASSAINISSEMENT	40,98	38,87	17,83%
TRANSPORT	5,85	6,22	2,85%
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	1,48	3,17	1,45%
TOTAL	201,13	217,99	100,00%

### Encours de dette Cœur des Bauges

En M€	Encours de dette au 01/01/2016	Encours de dette au 01/01/2017	Répartition de l'encours au 01/01/2017
BUDGET GENERAL	2,51	2,41	39,19%
EAU	1,55	2,39	38,86%
ASSAINISSEMENT	1,17	1,14	18,54%
ORDURES MENAGERES (BAUGES)	0,23	0,21	3,41%
TOTAL	5,46	6,15	100,00%

### Encours de dette global

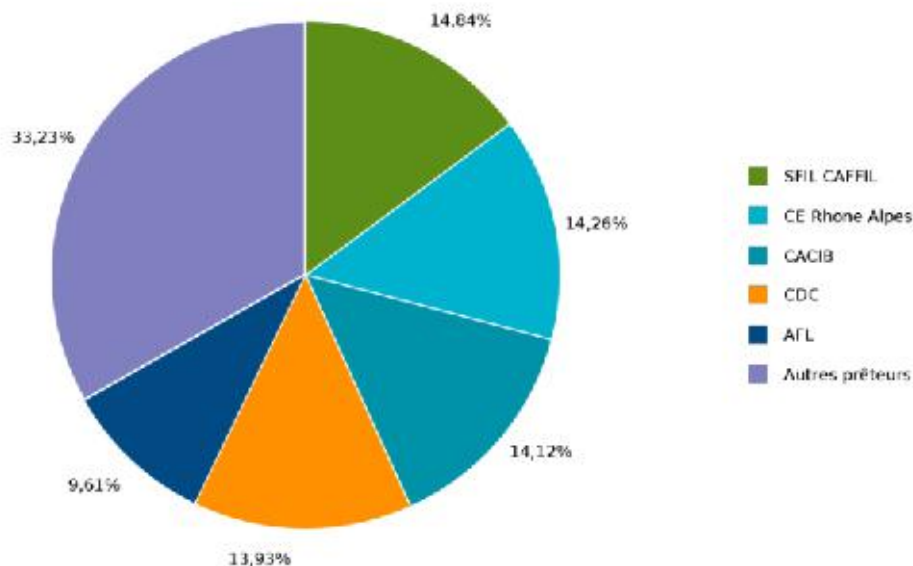
En M€	Encours de dette au 01/01/2016	Encours de dette au 01/01/2017	Répartition de l'encours au 01/01/2017
BUDGET GENERAL	120,73	135,12	60,28%
EAU	36,15	39,41	17,58%
ASSAINISSEMENT	42,16	40,01	17,85%
TRANSPORT	5,85	6,22	2,78%
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	1,48	3,17	1,41%
ORDURES MENAGERES (BAUGES)	0,23	0,21	0,09%
TOTAL	206,60	224,14	100,00%

Au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre s'élève à 18,9M€ sur le budget général, 4,85M€ sur l'eau, 2,42M€ sur l'assainissement, 2,87M€ sur le transport et 199K€ sur le budget ordures ménagères.

Ce montant sera réduit dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 et en fonction de la réalisation effective des investissements prévus en 2017.

## Composition de l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017

La dette de Chambéry métropole – Cœur des Bauges est contractée auprès de 13 établissements prêteurs et est répartie de la façon suivante :



Elle est constituée de 158 lignes de prêt dont 44,64% de l'encours est adossé à un taux fixe, 43,39% à un taux variable, 5,51% au livret A, 2,25% à l'inflation et 4,21% à un taux barrière.

La dette de l'ancienne communauté de communes du Cœur des Bauges est composée à 59% de taux fixe et à 41% de taux adossé au livret A.

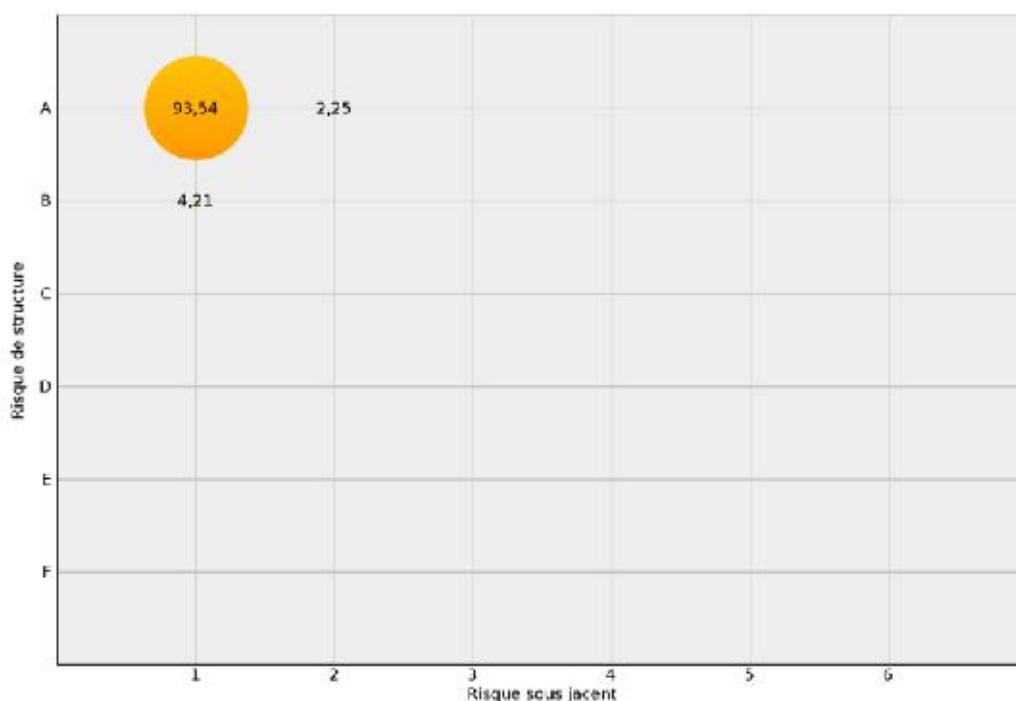
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le taux moyen de la dette est de 2,18% (2,14% sur le budget général et 2,85% pour l'ancienne communauté de communes du Cœur des Bauges) avec une durée résiduelle de 16 ans au global (14 ans et 4 mois pour le budget général et 21 ans et 8 mois pour les Bauges).

Dette par type de risque :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	100 039 566.61 €	44,63 %	3,49 %
Fixe à phase	25 248.14 €	0,01 %	1,10 %
Variable couvert	12 888 736.26 €	5,75 %	0,46 %
Variable	84 366 652.49 €	37,64 %	0,74 %
Livret A	12 343 106.54 €	5,51 %	1,64 %
Inflation	5 040 000.00 €	2,25 %	2,90 %
Barrière	9 433 959.09 €	4,21 %	3,80 %
Ensemble des risques	224 137 269.13 €	100,00 %	2,18 %

Dans le cadre de la charte de bonne conduite (classification dite « Gissler »), l'agglomération possède une dette sécurisée : 93,54% de l'encours est classé I-A, niveau de risque le plus faible (100% pour les Bauges), 4,21% est classé I-B représentés par 3 lignes de prêt à taux fixe avec une barrière sur le budget général et 2,25% est classé 2-A représentés par 3 prêts de type Inflation sur le budget général.

## Dettes selon la charte de bonne conduite



L'annuité prévisionnelle pour l'année 2017 des emprunts contractés à ce jour s'établit à 19,61M€ dont :

- 14,93 M€ pour le remboursement en capital (dont 9,35M€ pour le budget général),
- 4,68 M€ pour le paiement des charges d'intérêt (dont 2,75M€ pour le budget général).

Les crédits inscrits au BP 2017 pour l'annuité des emprunts s'élèvent à 19,61M€ :

BP 2017	Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16)	Charges financières (chapitre 66)
BUDGET GENERAL	9 353 950€	2 748 200€
EAU	2 643 975€	796 100€
ASSAINISSEMENT	2 093 855€	960 390€
TRANSPORT	665 000€	129 846€
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	156 000€	38 032€
ORDURES MENAGERES (BAUGES)	21 000€	5 400€
TOTAL	14 933 780€	4 677 968€

Une analyse est en cours afin d'évaluer les gains financiers potentiels liés à une optimisation de l'encours consolidé du nouvel EPCI.

## II. Le budget annexe transport

### A. Présentation de la section de fonctionnement :

#### **I. Les dépenses de fonctionnement du budget annexe transport.**

Le tableau ci-contre détaille les évolutions des différents postes de dépenses.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017
011	Charges à caractère général	11 075 830	11 190 370	10 827 651	-3%
012	Charges de personnel	13 995 172	14 143 849	14 202 918	0%
014	Atténuations de produits	200 000	50 000	100 000	100%
023	Virement à la section d'investissement	76 878	54 916	47 765	-13%
042	Opération d'ordre transf entre section	1 741 000	1 770 000	2 100 000	19%
65	Autres charges de gestion courante	366 485	265 545	396 425	49%
66	Charges financières	165 000	160 000	140 000	-13%
67	Charges exceptionnelles	63 141	3 000	3 000	0%
68	Dotations aux provisions	-	-	-	
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>27 683 506</b>	<b>27 637 680</b>	<b>27 817 759</b>	<b>1%</b>

Les dépenses d'exploitation du budget annexe transport sont en augmentation de 1% par rapport à 2016 (+180 k€) pour un total inscrit de 27,817 M€.

Si plusieurs postes importants connaissent une diminution sensible, d'autres sont en progression plus ou moins soutenue.

Au titre des diminutions on notera :

- La sous-traitance générale (-527 k€, soit une diminution de 9%). Il s'agit des services assurés par des entreprises auxquelles l'exploitant délègue une partie de son activité.
- La diminution de la participation de l'Agglomération à l'agence CITALIS (-50 k€, soit une diminution de 11%) en raison d'une baisse du nombre d'agréments.
- Une baisse des coûts des autres matières et fournitures (combustibles, titres de transport) en recul de 16% soit une baisse d'environ 80k€.
- L'entretien et la réparation pour les maintenances infra TETRA, SAE et matériel de bureau, baisse de 50k€ soit une diminution de 24% par rapport au BP 2016.
- Les autres biens divers qui concernent principalement la documentation tarifaire baissent de 32% soit une diminution des crédits de 60k€.

On note plusieurs évolutions à la hausse :

- Le poste carburant qui est en augmentation de 13 % (+160k€)
- Il en va de même des demandes de remboursement de versement transport de plus en plus fréquentes nécessitent une augmentation des crédits de 50 k€. Ce poste sera, le cas échéant provisionné en décision modificative en fonction des demandes effectives.
- La masse salariale du STAC progresse de 0,38 % (+53 k€)
- Les achats de fournitures (+5%) et notamment :
  - Les achats de pièces et lubrifiants (+10 k€), ajustement par rapport au réalisé.
  - Les fournitures de petits entretiens (+16k€).

- Les locations mobilières (+42k€)
- Les autres services extérieurs (hors personnel) +8% (+91 k€)
  - Les honoraires : +114 k€ (liés au projet SAE et à l'acquisition de bus via la centrale d'achat, au recrutement d'un AMO pour préparer la future DSP et aux honoraires médicaux pour l'accès au GIHP)
  - Les frais de nettoyage des locaux : +12k€.
  - Les frais de communication, impactés par le projet billettique (+10 k€)

Par ailleurs, la dotation aux amortissements augmente de 330k€ à 2.1 M€.

En raison de l'évolution générale des dépenses et du rythme d'évolution des recettes, le budget annexe transport s'équilibre, pour sa section d'exploitation à 27,81 M€.

L'autofinancement reste à un niveau très faible au regard des investissements en cours (47 k€).

Pour autant, on notera que la reprise anticipée des résultats n'est pas nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2017.

## 2. Les recettes de fonctionnement du budget annexe transport :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	0%
013	Atténuations de charges	-	-	-	0%
042	Opération d'ordre transf entre section	59 300	57 500	43 000	-25%
70	Vente de produits	4 660 815	4 615 604	4 728 428	2%
73	Produits issus de la fiscalité	20 231 208	20 550 000	21 050 000	2%
74	Subventions d'exploitation	2 597 000	2 254 000	1 737 000	-23%
75	Autres produits de gestion courante	44 000	44 000	30 000	-32%
76	Produits financiers	-	-	-	0%
77	Produits exceptionnels	91 183	116 576	229 331	97%
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>27 683 506</b>	<b>27 637 680</b>	<b>27 817 759</b>	<b>1%</b>

Les recettes du budget annexe transport connaissent une augmentation de 1% en 2017 par rapport au BP 2016.

Les recettes commerciales augmentent de 2% sous l'effet d'une augmentation des produits générés par la vente de titres (4%). Au BP 2017, les recettes commerciales couvrent 18 % des charges d'exploitation du service.

Néanmoins certains postes de recettes diminuent :

- Les subventions (-8%) dû principalement à la fin de la participation de l'agglomération Grand Lac dans le financement de la ligne desservant Technolac ligne 2 et 13 : -517k€.

Les recettes du versement transport, uniquement assises, comme pour les années précédentes, sur l'évolution de la masse salariale servant d'assiette au calcul du produit, continuent de croître avec une augmentation de 2%. L'année 2017 devrait également prendre en compte le remboursement par l'État au titre de la compensation du relèvement du seuil pour les entreprises exonérées du VT, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui comprennent entre 9 et 11 salariés. Cette compensation a été estimée à 200k€ par le Groupement des autorités organisatrices de transport, pour l'agglomération, et son versement s'effectuera trimestriellement à partir de 2017 au titre de l'année 2016.

Le versement transport (VT) représente 21.05 M€ (75.67% des recettes contre 74.37% en 2016).  
Ce poste progresse de +2 % de BP à BP.

### 3. Le budget annexe transport scolaire des Bauges :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT BAUGES SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2017	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2017
011	Charges à caractère général	403 252	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel	13 600	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		042	Opération d'ordre transf entre section	
023	Virement à la section d'investissement		70	Vente de produits	48 500
022	Dépenses imprévues	12 048			
042	Opération d'ordre transf entre section		73	Produits issus de la fiscalité	
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	380 400
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions		77	Produits exceptionnels	
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>428 900</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>428 900</b>

Le budget annexe transport scolaire des Bauges s'équilibre uniquement en section de fonctionnement à 428k€ en recettes et en dépenses. Il prend en compte la fin des engagements inscrits dans la convention, antérieurement passée par la communauté de communes cœur des Bauges et le conseil départemental, pour le transport scolaire sur le territoire des Bauges.

## B. Présentation de la section d'investissement

BUDGET ANNEXE TRANSPORT SECTION D'INVESTISSEMENT											
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017
001	Solde investissement reporté	-	-	-		001	Solde investissement reporté	-	-	-	0%
040	Opération d'ordre trans entre section	59 300	57 500	43 000	-25%	021	Virement section exploitation	76 878	54 916	47 765	-13%
16	Emprunts et dettes assimilées	585 000	640 000	665 000	4%	040	Opération d'ordre transf entre section	1 741 000	1 770 000	2 100 000	19%
20	Immobilisations incorporelles	353 000	142 500	714 000	401%	041	Opérations patrimoniales	-	-	-	0%
21	Immobilisations corporelles	1 126 000	3 369 200	3 451 000	2%	10	Dotations, fonds divers et rés	-	-	-	0%
23	Immobilisations en cours	179 000	130 000	146 000	12%	13	Subventions d'investissement	-	-	-	0%
						16	Emprunts et dettes assimilées	484 422	2 514 284	2 871 235	14%
						23	Immobilisations en cours	-	-	-	0%
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 302 300</b>	<b>4 339 200</b>	<b>5 019 000</b>	<b>16%</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 302 300</b>	<b>4 339 200</b>	<b>5 019 000</b>	<b>0%</b>

La section d'investissement du budget annexe transport connaît une montée en charge cette année, déjà amorcée en 2016 et 2015.

Parmi les principales évolutions on note :

- L'acquisition de bus : 2,41 M€
- La poursuite du projet SAE : 0.15 M€ (les crédits 2016 prévoyaient 0.5M€)
- La poursuite du projet billettique : 0,3 M€
- L'acquisition de matériel industriel et embarqué : 0.3M€
- L'inscription des crédits pour l'AMO câble : 0.55M€
- des travaux divers pour 146k€ contre 130k€ en 2016.

Le niveau de remboursement en capital augmente de 25k€.

En 2017, la priorité est donnée à l'acquisition de matériel roulant et à la poursuite des projets en cours SAE, Billettique. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4,31M€ contre 3,64M€ en 2016.

Pour financer ces dépenses, sont inscrites les recettes suivantes :

- 2,8 M€ d'emprunt
- 2,1 M€ de dotations aux amortissements

- 47 k€ d'autofinancement prévisionnel.

PROJET

### III. Le budget des régies de l'eau et de l'assainissement

#### A. Présentation de la section de fonctionnement :

##### 1. Les dépenses de fonctionnement des Régies de l'eau et de l'assainissement

###### a. La régie de l'eau :

REGIE DE L'EAU SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	BP BAUGES	BP 2017 HORS BAUGES	Evol. Hors Bauges	
011 Charges à caractère général	3 443 750	3 450 000	3 819 200	11%	338 200	3 481 000	1%	
012 Charges de personnel	3 009 572	3 112 276	3 353 391	8%	180 382	3 173 009	2%	
014 Atténuations de produits	1 659 200	1 694 200	1 784 200	5%	90 000	1 694 200	0%	
022 Dépenses imprévues	200 000	200 000	200 000	0%	-	200 000	0%	
023 Virement à la section d'investissement	1 221 781	1 170 611	1 229 504	5%	2 518	1 226 986	5%	
042 Opération d'ordre transf entre section	2 649 600	2 800 000	3 096 800	11%	96 800	3 000 000	7%	
65 Autres charges de gestion courante	265 000	440 000	266 000	-40%	1 000	265 000	-40%	
66 Charges financières	921 000	831 000	817 700	-2%	46 700	771 000	-7%	
67 Charges exceptionnelles	206 000	186 000	189 500	2%	3 500	186 000	0%	
68 Dotations aux provisions	45 000	-	390 000		-	390 000		
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>13 620 903</b>	<b>13 884 087</b>	<b>15 146 295</b>	<b>9%</b>	<b>759 100</b>	<b>14 387 195</b>	<b>4%</b>	

Les charges de la régie devraient connaître une évolution d'un peu moins de 4 % (hors intégration crédits des Bauges) en 2017 contre 1,93% en 2016.

L'augmentation des charges d'exploitation reste mesurée et comprend notamment :

- Une diminution des crédits pour créances irrécouvrables (-175k€) compensée par une augmentation des dotations aux dépréciations d'actif circulant (+390k€) pour répondre aux propositions du trésorier,
- une augmentation sensible de l'amortissement des immobilisations +7% (+200 k€), et 11% en global si on prend en compte la régies des Bauges +96,8k€,
- La masse salariale augmente de manière limitée de BP à BP : +2%,
- Les autres charges d'exploitation (achats...) augmentent de 1% ; cette augmentation passe à 11% en intégrant le budget de l'antenne des Bauges,
- Une diminution des frais financiers de 60k€

L'autofinancement augmente de 5% (+56 k€).

b. La régie de l'assainissement :

REGIE ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	BP BAUGES	BP 2017 HORS BAUGES	Evol. Hors Bauges
011 Charges à caractère général	4 344 781	4 234 100	4 466 700	5%	169 100	4 297 600	1,5%
012 Charges de personnel	3 256 655	3 289 761	3 553 822	8%	180 382	3 373 440	2,5%
014 Atténuations de produits	878 000	906 000	936 000	3%	30 000	906 000	0,0%
022 Dépenses imprévues	180 000	155 100	155 100	0%	-	155 100	0,0%
023 Virement à la section d'investissement	728 068	976 947	1 203 313	23%	48 718	1 154 595	18,2%
042 Opération d'ordre transf entre section	4 070 000	4 220 000	4 396 800	4%	96 800	4 300 000	1,9%
65 Autres charges de gestion courante	365 000	540 000	366 000	-32%	1 000	365 000	-32,4%
66 Charges financières	1 175 000	1 040 000	975 000	-6%	36 100	938 900	-9,7%
67 Charges exceptionnelles	171 700	186 000	265 100	43%	1 500	263 600	41,7%
68 Dotations aux provisions	45 000	-	640 000		-	640 000	
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>15 214 204</b>	<b>15 547 908</b>	<b>16 957 835</b>	<b>9%</b>	<b>563 600</b>	<b>16 394 235</b>	<b>5,4%</b>

Les charges de la régie devraient connaître une évolution de 5,4 % (hors intégration crédits des Bauges) en 2017.

L'augmentation des charges d'exploitation reste mesurée et comprend notamment :

- Une diminution des crédits, comme pour la régie de l'eau, des créances irrécouvrables (175k€) compensée par une augmentation des dotations aux dépréciations d'actif circulant (+390k€) pour répondre aux propositions du trésorier.
- La masse salariale augmente de 2.5%
- Une augmentation des autres charges d'exploitation (achats...) de 1.5%
- Une diminution des frais financiers : -135 k€
- Le chapitre 67 Charges exceptionnelles est utilisé pour annuler les factures émises par le service au cours des exercices antérieures. La hausse de 41,7% des crédits au BP 2017 provient de l'annulation à passer d'une facture de Participation pour financement de l'assainissement collectif de 81 600 €.

L'autofinancement s'élève à 1,2M€ soit + 18,2 % de BP à BP, et 23 % en intégrant la partie antenne des Bauges.

## 2. Les recettes de fonctionnement des régies de l'eau et de l'assainissement

Les régies de l'eau et de l'assainissement sont soumises au principe de l'autonomie financière. Elles ne disposent pas de la personnalité morale mais, conformément à la réglementation, d'une autonomie vis-à-vis du budget général.

Chacune des régies dispose d'un budget distinct mais plus encore, le Budget général ne peut intervenir pour équilibrer le service que par voie d'exception et conformément aux situations prévues par le Code général des collectivités territoriales (L2224-2).

Dès lors, le financement de l'exploitation du service par des recettes issues de l'activité ne constitue pas une option mais une obligation.

Pour la régie de l'eau, la principale recette est issue de la vente d'eau et du produit des abonnements.

En ce qui concerne l'assainissement, c'est la redevance payée par les usagers qui finance le service pour l'essentiel.

a. La régie de l'eau :

REGIE DE L'EAU SECTION DE FONCTIONNEMENT								
RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP BAUGES	BP 2017 HORS BAUGES	Evol. 2016/2017	Evol. Hors Bauges	
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	0%	
013	Atténuations de charges	45 375	45 375	94 575	-	94 575	108%	108%
042	Opération d'ordre transf entre section	569 760	550 000	645 000	125 000	520 000	17%	-5%
70	Ventes de produits	12 970 768	13 253 712	14 171 220	633 600	13 537 620	7%	2%
74	Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-		
75	Autres produits de gestion courante	5 000	5 000	5 250	-	5 250	5%	5%
76	Produits financiers	-	-	-	-	-		
77	Produits exceptionnels	30 000	30 000	30 250	250	30 000	1%	0%
78	Reprises sur provisions	-	-	200 000	-	200 000		
				250	-	250		
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>13 620 903</b>	<b>13 884 087</b>	<b>15 146 295</b>	<b>759 100</b>	<b>14 387 195</b>	<b>9%</b>	<b>4%</b>

Les recettes d'exploitation de la régie de l'eau : 13,53 M€ (2%)

- Les ventes d'eau aux abonnés : 9,12 M€ contre 8,941 M€ en 2016 (hors antenne des Bauges)
- Les abonnements : 1,53 M€ (+5%)
- Redevance pollution, taxes collectées et autres redevances : 1,76 M€ (4,4%)

Comme en 2016, le produit des ventes d'eau a été établi sur une base vendue de 6,4 millions de m<sup>3</sup>.

Le tarif du m<sup>3</sup> a été maintenu à son niveau de 2016 pour la première tranche (0,89 € HT) et augmente de 2,3% pour la seconde (> à 15m<sup>3</sup>) à 1,514 € HT.

Pour la première tranche le tarif de la part variable n'a pas évolué depuis 2014.

L'abonnement progresse de 5% pour les abonnés ayant des compteurs de petit calibre, généralement les consommateurs particuliers (prix de l'abonnement : 1,9 € / mois HT ou 2,23 €/mois HT en fonction du diamètre)<sup>1</sup>.

Concernant le secteur des Bauges, les tarifs 2017 sont maintenus au même montant que ceux de 2016. Ainsi l'abonnement annuel s'élève à 52 € auquel s'ajoute la location de compteur de 10 € pour les compteurs de diamètre 15 mm (ceux des consommateurs particuliers) ou 15 € pour les diamètres supérieurs.

La facturation progressive est assise par tranche de consommation : 1,09 € jusqu'à 120 m<sup>3</sup>, 1.15 € de 120 à 250 m<sup>3</sup> et 1.22 € au-delà.

L'activité économique bénéficie d'un tarif préférentiel à partir de 250 m<sup>3</sup> de consommation à 0,68€.

b. La régie assainissement :

<sup>1</sup> Référence : délibération n°216-16 C du 21 décembre 2016

REGIE ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	BP BAUGES	BP 2017 HORS BAUGES	Evol. Hors Bauges
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	0%	-	-
013	Atténuations de charges	141 125	128 125	231 725	81%	-	231 725
042	Opération d'ordre transf entre section	1 590 600	1 460 000	1 640 000	12%	125 000	1 515 000
70	Ventes de produits	12 090 979	12 330 683	13 026 110	6%	409 100	12 617 010
74	Subventions d'exploitation	818 000	929 100	1 009 500	9%	29 000	980 500
75	Autres produits de gestion courante	523 500	660 000	810 250	23%	250	810 000
76	Produits financiers	-	-	-	0%	-	-
77	Produits exceptionnels	50 000	40 000	40 250	1%	250	40 000
78	Reprises sur provisions	-	-	200 000	0%	-	200 000
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>15 214 204</b>	<b>15 547 908</b>	<b>16 957 835</b>	<b>9%</b>	<b>563 600</b>	<b>16 394 235</b>

- Les recettes d'exploitation de la régie assainissement : 12,62M€ (+2,7%)
  - Redevance d'assainissement : 9,51 M€ (5.4%)
  - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,929 M€ (2.5%)
  - Abonnements : 0,968 M€ (+5%)
  - Prime d'épuration : 0,85 M€ identique BP 2016.

Le montant de la redevance d'assainissement a été fixé sur une base de 6,7 millions de m<sup>3</sup> « traités ». En 2016, le volume d'assiette était identique.

Le tarif du m<sup>3</sup> de première tranche (consommation annuelle inférieure à 15 m<sup>3</sup>) est stable (0,855 € / HT) par rapport à 2016, et augmente de 2,3 % pour la seconde tranche (1,456 € / HT).

Concernant le secteur des Bauges, la part d'abonnement annuel diminue pour passer de 36 € en 2016 à 31 € en 2017.

En revanche le tarif de la part variable augmente en 2017 pour s'afficher à 1.43 €/m<sup>3</sup> contre 0.93 € en 2016.

La redevance ANC est en hausse à 41 € (contre 36 € en 2016).

## B. Présentation de la section d'investissement

### 1. La régie de l'eau :

REGIE DE L'EAU SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	BP BAUGES	BP 2017 HORS BAUGES	Evol. Hors Bauges
001 Solde investissement reporté	-	-	-			-	
040 Opération d'ordre trans entre section	569 760	550 000	645 000	17%	125 000	520 000	-5%
041 Opérations patrimoniales	2 100 000	2 500 000	2 500 000	0%		2 500 000	0%
13 Subventions d'investissement	-	-	-			-	
16 Emprunts et dettes assimilées	4 800 000	5 210 500	2 359 500	-55%	94 500	2 265 000	-57%
20 Immobilisations incorporelles	118 300	159 100	174 500	10%	20 000	154 500	-3%
21 Immobilisations corporelles	975 100	952 500	1 212 950	27%	10 000	1 202 950	26%
23 Immobilisations en cours	4 554 000	4 796 550	5 225 390	9%	893 150	4 332 240	-10%
45 Opération pour compte de tiers	-	-	50 000		-	50 000	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>13 117 160</b>	<b>14 168 650</b>	<b>12 167 340</b>	<b>-14%</b>	<b>1 142 650</b>	<b>11 024 690</b>	<b>-22,2%</b>

REGIE DE L'EAU SECTION DE D'INVESTISSEMENT							
RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	BP BAUGES	BP 2017 HORS BAUGES	Evol. Hors Bauges
001 Solde investissement reporté	-	-	-			-	
021 Virement section exploitation	1 221 781	1 170 611	1 229 504	5%	2 518	1 226 986	5%
040 Opération d'ordre trans entre section	2 649 600	2 800 000	3 096 800	11%	96 800	3 000 000	7%
041 Opérations patrimoniales	2 100 000	2 500 000	2 500 000	0%	-	2 500 000	0%
10 Dotations, fonds divers et res	-	-	-		-	-	
13 Subventions d'investissement	82 250	158 750	436 000	175%	292 000	144 000	-9%
16 Emprunts et dettes assimilées	6 732 329	7 190 449	4 855 036	-32%	751 332	4 103 704	-43%
23 Immobilisations en cours	331 200	348 840	-	-100%		-	-100%
45 Opération pour compte de tiers	-	-	50 000		-	-	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>13 117 160</b>	<b>14 168 650</b>	<b>12 167 340</b>	<b>-14%</b>	<b>1 142 650</b>	<b>11 024 690</b>	<b>-22,2%</b>

Les dépenses d'investissements inscrites au budget de la régie de l'eau sont en baisse de 14% (hors intégration budget des Bauges).

Il est prévu en dépenses d'investissement :

- Des travaux sur les réseaux (distribution et production) à hauteur de 5,2M€ dont 0,8M€ pour les Bauges tel que initialement inscrit dans leur PPI.
- Des crédits pour l'acquisition de compteurs pour 520k€
- Un emprunt d'équilibre de 4,8M€ (hors Bauges) en baisse de 32% par rapport à 2016.

Les inscriptions de remboursement en capital baissent de 55% et passent ainsi de 5,2M€ en 2016 à 2,3M€ en 2017.

2. La régie de l'assainissement :

REGIE ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	BP BAUGES	BP 2017 HORS BAUGES	Evol. Hors Bauges
001 Solde investissement reporté	-	-	-		-	-	
040 Opération d'ordre trans entre section	1 590 600	1 460 000	1 640 000	12%	125 000	1 515 000	3,8%
041 Opérations patrimoniales	2 100 000	2 500 000	2 500 000	0%	-	2 500 000	0,0%
16 Emprunts et dettes assimilées	4 199 000	4 700 000	2 093 300	-55%	86 300	2 007 000	-57,3%
20 Immobilisations incorporelles	126 100	140 500	109 000	-22%	-	109 000	-22,4%
21 Immobilisations corporelles	240 400	266 500	369 800	39%	-	369 800	38,8%
23 Immobilisations en cours	5 581 500	2 450 000	6 933 490	183%	215 000	6 718 490	174,2%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>13 837 600</b>	<b>11 517 000</b>	<b>13 645 590</b>	<b>18%</b>	<b>426 300</b>	<b>13 219 290</b>	<b>14,8%</b>

REGIE ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	BP BAUGES	BP 2017 HORS BAUGES	Evol. Hors Bauges
001 Solde investissement reporté	-	-	-		-	-	
021 Virement section exploitation	728 068	976 947	1 203 313	23%	48 718	1 154 595	18,2%
040 Opération d'ordre trans entre section	4 070 000	4 220 000	4 396 800	4%	96 800	4 300 000	1,9%
041 Opérations patrimoniales	2 100 000	2 500 000	2 500 000	0%	-	2 500 000	0,0%
10 Dotations, fonds divers et res	-	-	-		-	-	
13 Subventions d'investissement	314 000	245 000	2 675 000	992%	40 000	2 635 000	975,5%
16 Emprunts et dettes assimilées	6 444 332	3 447 053	2 420 405	-30%	240 782	2 179 623	-36,8%
21 Immobilisations CORPORELLES	-	-	-		-	-	
23 Immobilisations en cours	181 200	128 000	450 072	252%	-	450 072	251,6%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>13 837 600</b>	<b>11 517 000</b>	<b>13 645 590</b>	<b>18%</b>	<b>426 300</b>	<b>13 219 290</b>	<b>14,8%</b>

Les dépenses d'investissements inscrites au budget de la régie de l'assainissement sont en hausse de 18% (hors intégration budget des Bauges).

Il est prévu en dépenses d'investissement :

- Des travaux sur les réseaux (collecte + traitement) à hauteur de 6,6M€
- Des crédits pour l'acquisition de matériel pour 368k€

- Un emprunt d'équilibre de 2,4M€ (hors Bauges) en baisse de 30% par rapport à 2016.  
Les inscriptions de remboursement en capital baissent de 55% et passent ainsi de 4,7M€ en 2016 à 2.09M€ en 2017.

PROJET

#### IV. Le budget immobilier d'entreprise

##### A. Présentation de la section de fonctionnement :

##### I. Les dépenses de l'immobilier d'entreprise :

<b>IMMOBILIER D'ENTREPRISE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
<b>PAE des Fontanettes</b>		<b>108 252</b>
011	Charges a caractère general	96 702
012	Charges de personnel	11 550
023	Virement de section d'investi	
042	Opération d'ordre entre section	
<b>PAE des Massettes</b>		<b>48 910</b>
011	Charges a caractère general	37 360
012	Charges de personnel	11 550
042	Opération d'ordre entre section	
66	Charges financières	-
<b>Parc d'activité des Bauges</b>		<b>6 509</b>
011	Charges a caractère general	6 509
012	Charges de personnel	-
022	Depenses imprévues	-
023	Virement de section d'investi	-
042	Opération d'ordre entre section	
66	Charges financières	-
67	Charges exceptionnelles	-
<b>Batiment Relais Bauges</b>		<b>-</b>
011	Charges a caractère general	-
012	Charges de personnel	-
022	Depenses imprévues	-
<b>Parc d'activité de Côte Rousse</b>		<b>386 613</b>
011	Charges a caractère general	221 220
012	Charges de personnel	92 393
022	Depenses imprévues	-
023	Virement de section d'investi	-
042	Opération d'ordre entre section	
65	Autres charges de gestion coura	25 000
66	Charges financières	40 000
67	Charges exceptionnelles	8 000
68	Dotations aux provision/depre	-
<b>Non affecté</b>		<b>500 216</b>
002	Résultat fonct. Reporté	
023	Virement à la section d'investi.	
68	Dotations aux provision/depre	87 267
042	Opération d'ordre entre section	412 949
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 050 500</b>

Ce budget évolue en 2017 en raison de l'intégration de nouveaux sites.

Dorénavant le budget immobilier d'entreprise est constitué :

- Du site de Côte Rousse et du projet de son bâtiment relais,
- Du site des Fontanettes et ses pagodes,
- Du site du GALIEN dans le PAE des Massettes,
- De la pépinière d'entreprise de Lescheraines,
- Du Bâtiment relais du Châtelard.

Les évolutions budgétaires sont ainsi difficiles à évaluer car la structure du budget est complètement différente.

Le site de Côte Rousse est en diminution compte tenu des actions d'optimisation de l'entretien notamment.

Le site des Fontanettes est en augmentation avec une prise en compte en année pleine de l'exploitation de toutes les pagodes.

Pour les trois nouveaux sites, il s'agit soit d'une mise en route sur 2017 pour le GALIEN et le bâtiment relais du Châtelard et la prise en compte du site des Bauges suite à la fusion.

Compte tenu des recettes locatives attendues il est proposé d'affecter les excédents prévisionnels à une dotation pour dépréciation d'actif de manière à prévenir les aléas locatifs.

PROJET

## 2. Les recettes de l'immobilier d'entreprise :

<b>IMMOBILIER D'ENTREPRISE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
<b>PAE des Fontanettes</b>		<b>304 200</b>
70	Produits de services	4 200
75	Autres produits gestion cour	300 000
77	Produits exceptionnels	-
<b>PAE des Massettes</b>		<b>91 000</b>
42	Operation d'ordre entre section	-
70	Produits des services	1 000
75	Autres produits gestion cour	90 000
<b>Parc d'activité des Bauges</b>		<b>3 000</b>
002	Résultat fonct. Reporté	-
042	Operation d'ordre entre section	-
70	Produits de services	-
74	Dotations, subvention et part	-
75	Autres produits gestion cour	3 000
77	Produits exceptionnels	-
<b>Batiment Relais Bauges</b>		<b>-</b>
002	Résultat fonct. Reporté	-
042	Operation d'ordre entre section	-
70	Produits de services	-
<b>Parc d'activité de Côte Rousse</b>		<b>511 300</b>
002	Résultat fonct. Reporté	-
013	Attenuations de charges	-
042	Operation d'ordre entre section	-
70	Produits des services	20 000
74	Dotations, subvention et part	-
75	Autres produits gestion cour	491 300
77	Produits exceptionnels	-
<b>Non affecté</b>		<b>141 000</b>
002	Résultat fonct. Reporté	-
		-
042	Operation d'ordre entre section	141 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 050 500</b>

Il s'agit pour l'essentiel des recettes locatives issues de la gestion des différents sites. Le budget immobilier d'entreprise s'équilibre également par ses moyens propres.

Les tarifs évoluent chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (prévu dans les baux commerciaux).

## B. Présentation de la section d'investissement :

IMMOBILIER D'ENTREPRISE SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2017	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2017
<b>PAE des Fontanettes</b>		<b>20 000</b>	<b>PAE des Fontanettes</b>		<b>-</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	-	021	Virement de la section de Fct	-
21	Immobilisations corporelles	-	040	Opération d'ordre entre section	-
23	Immobilisations en cours	20 000	16	Emprunts et dettes assimilées	-
					-
<b>PAE des Massettes</b>		<b>220 000</b>	<b>PAE des Massettes</b>		<b>-</b>
040	Opération d'ordre entre section		040	Opération d'ordre entre section	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
21	Immobilisations corporelles	220 000			
<b>Parc d'activité des Bauges</b>		<b>3 394</b>	<b>Parc d'activité des Bauges</b>		<b>-</b>
001	Solde invest reporté	-	001	Solde investissement reporté	-
020	Dépenses imprévues	-	021	Virement de la section de Fct	-
040	Opération d'ordre entre section	-	040	Opération d'ordre entre section	
13	Subventions d'investissement	-	10	Dotations, fonds divers et ress	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	13	Subventions d'investissement	-
21	Immobilisation corporelles	3 394	16	Emprunts et dettes assimilées	-
23	Immobilisation en cours	-			
<b>Batiment Relais Bauges</b>		<b>465 000</b>	<b>Batiment Relais Bauges</b>		<b>408 475</b>
20	Immobilisation incorporelles	25 000	13	Subventions d'investissement	408 475
21	Immobilisation corporelles	140 000			
23	Immobilisation en cours	300 000			
<b>Parc d'activité de Côte Rousse</b>		<b>891 000</b>	<b>Parc d'activité de Côte Rousse</b>		<b>918 970</b>
001	Solde invest reporté	-	021	Virement de la section de Fct	-
040	Opération d'ordre entre section	-	040	Opération d'ordre entre section	
16	Emprunts et dettes assimilées	156 000	10	Dotations, fonds divers et ress	-
20	Immobilisation incorporelles	-	13	Subventions d'investissement	918 970
21	Immobilisation corporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
23	Immobilisation en cours	735 000			
<b>Non affecté</b>		<b>141 000</b>	<b>Non affecté</b>		<b>412 949</b>
001	Solde invest reporté	-	001	Solde invest reporté	-
040	Opération d'ordre entre section	141 000	021	Virement de la section de fonct.	-
			040	Opération d'ordre entre section	412 949
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>1 740 394</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 740 394</b>

Il convient de distinguer les différents sites :

- Pour les Fontanettes il s'agit quasi exclusivement de travaux récurrents d'amélioration
- Pour le GALIEN il s'agit des travaux et l'acquisition de matériels nécessaires au fonctionnement de l'EPI santé,
- Pour la pépinière des Bauges il s'agit de menus travaux
- Pour le bâtiment relais des Bauges, il s'agit des acquisitions et travaux pour le bâtiment relais,
- Pour Côte Rousse il s'agit des travaux pour les ateliers relais.

## V. Le budget annexe des ordures ménagères des Bauges

Le budget annexe ordures ménagères sur le territoire des Bauges est un budget annexe conformément à la réglementation relative à son financement à savoir la redevance. L'harmonisation liée à la fusion entre les deux EPCI impliquera une revisite du mode de financement de cette compétence.

## I. La section de fonctionnement

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES BAUGES									
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017
011	Charges à caractère général	459 400	385 230	-16%	002	Résultat de fonctionnement reporté	144 714	-	-100%
012	Charges de personnel	180 350	127 705	-29%	013	Atténuations de charges	-	-	0%
014	Atténuations de produits	-	-		042	Opération d'ordre transf entre section	12 218	12 218	
023	Virement à la section d'investissement	133 065	133 661	0%	70	Vente de produits	575 230	576 026	0%
042	Opération d'ordre transf entre section	35 888	35 888	0%	73	Produits issus de la fiscalité	-	-	0%
65	Autres charges de gestion courante	4 000	5 400	35%	74	Subventions d'exploitation	65 000	70 000	8%
66	Charges financières	6 200	3 000	-52%	75	Autres produits de gestion courante	30 000	32 640	9%
67	Charges exceptionnelles	5 000	-	-100%	76	Produits financiers	-	-	0%
68	Dotations aux provisions	3 259	-	-100%	77	Produits exceptionnels	-	-	0%
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>827 162</b>	<b>690 884</b>	<b>-16%</b>			<b>827 162</b>	<b>690 884</b>	<b>-16%</b>

Sur la section de fonctionnement, il est à souligner les efforts conduits sur cette compétence sur les charges de gestion courante comme sur les charges de personnel. Cette compétence s'équilibre avec une recette de tarification : la redevance dont les tarifs ont été délibérés en fin d'année 2016 par la CCCB.

Une analyse est en cours sur la mise en œuvre d'une harmonisation du mode de financement de cette compétence, elle permet d'ores et déjà d'indiquer également quelques ajustements nécessaires à opérer sur l'adéquation des dépenses et des recettes.

A l'instar de la position prudentielle adoptée sur la TEOM, il conviendrait d'envisager dans les prochaines semaines une modification de la délibération des tarifs relatifs à cette compétence afin de baisser la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

## 2. La section d'investissement

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES BAUGES									
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2016	BP 2017	Evol. 2016/2017
001	Solde investissement reporté				001	Solde investissement reporté	370 889	-	-100%
040	Opération d'ordre trans entre section	12 218	12 218	0%	021	Virement section exploitation	133 065	133 661	0%
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000	21 000	-9%	040	Opération d'ordre transf entre section	35 888	35 888	0%
	Opérations :				041	Opérations patrimoniales	-	-	
BAUG 001	Déchetterie	570 000	390 935	-31%	10	Dotations, fonds divers et rés	69 576	65 753	-5%
BAUG 02	Points d'apport volontaire	4 200	10 000	138%	13	Subventions d'investissement	-	-	
					16	Emprunts et dettes assimilées	-	198 851	
					23	Immobilisations en cours	-	-	
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>609 418</b>	<b>434 153</b>	<b>-29%</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>609 418</b>	<b>434 153</b>	<b>-29%</b>

Il s'agit pour le budget ordures ménagères du territoire des Bauges d'inscription de crédits d'investissement pour des travaux sur la déchetterie et sur les points d'apport volontaires. Ce budget considère les opérations d'investissement comme des chapitres budgétaires à l'instar du budget général.

## VI. Le budget des Parcs d'activités économiques

Le budget des parcs d'activités économiques relatent l'ensemble des écritures relatives aux acquisitions, travaux d'aménagement et des ventes de terrains.

C'est un budget en comptabilité de stock qui s'équilibre par des avances faites par le budget général.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
CHAPITRE / LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRE / LIBELLE	MONTANTS
011/ Charges à caractère général	3 245 589 €	70/ Produits de services et ventes	2 615 288 €
65 / Autres charges de gestion courante	270 290 €	75 / Autres produits de gestion courante	57 752 €
042/ Opérations entre sections	11 074 969 €	042/ Opérations entre sections	11 917 808 €
<b>Total général</b>	<b>14 590 848 €</b>	<b>Total général</b>	<b>14 590 848 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
CHAPITRE / LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRE / LIBELLE	MONTANTS
16/ Emprunts	2 084 620 €	16/ Emprunts	2 927 459 €
27/ Autres immobilisations financières		27/ Autres immobilisations financières	0 €
040/ Opération entre sections	11 917 808 €	040/ Opération entre sections	11 074 969 €
<b>Total général</b>	<b>14 002 428 €</b>	<b>Total général</b>	<b>14 002 428 €</b>

PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES	REMBOURSEMENTS AU BUDGET GENERAL	AVANCE DU BUDGET GENERAL
PAE DU TERRAILLET		18 095,00
PAE DE VIMINES		24 718,00
PAE POMMARAY		0,00
PAE LES MASSETTES		104 641,00
PAE LA VILLETTE	14 154,00	0,00
PAE BISSY-CHANTABORD		579,00
PAE BISSY- SITE DES FONTANETTES	2 070 466,00	0,00
PAE DE LA DIGUE A COGNIN		277 600,00
PAE COMMANDERIE COGNIN		405 000,00
PAE LES MASSETTES 2		30 000,00
PAE CASSINE		552 207,00
PAE CROIX SUD		646 069,00
PAE BISSY ERIER - CARRAZ		0,00
PAE BARILLETES		868 550,00
PAE VILLETTE SUD		0,00
<b>TOTAL REMB. ET AV. DU BUDGET GENERAL</b>	<b>2 084 620,00</b>	<b>2 927 459,00</b>

Ce tableau reflète les prévisions d'acquisition de terrains, des travaux d'aménagement et les ventes de terrains sur l'ensemble des parcs d'activités économiques du territoire.

Le stock d'avances du budget général au budget des PAE se porte au BP 2017 à 11,9M€ comprenant une avance complémentaire de 843k€.